

Document d'objectifs

Plaine de Barbezières à Gourville

Site Natura 2000 FR 5412023

Septembre 2008

VOLUME II : Diagnostics écologique et socio-économique



Dessin de la couverture : Œdicnème criard, P. Vanardois, extrait de
Oiseaux menacés et à surveiller en France, SEOF/LPO 1999

<u>I - PRESENTATION DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE</u>			
<u>« PLAINE DE BARBEZIERES A GOURVILLE »</u>	- 9 -		
IA - LE SITE NATURA 2000	- 9 -		
1. HISTORIQUE DU SITE	- 9 -		
2. LE PERIMETRE NATURA 2000	- 10 -		
3. DESIGNATION DU SITE	- 10 -		
IB – SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SITE EN CHARENTE	- 12 -		
1. GEOLOGIE ET PEDOLOGIE	- 12 -		
2. HYDROCLIMATOLOGIE	- 15 -		
IC – LES STATUTS DU SITE	- 15 -		
1. LES INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL	- 15 -		
2. LES ZONAGES REGLEMENTAIRES	- 15 -		
3. LES AUTRES ZONAGES	- 19 -		
<u>II – INVENTAIRE DES HABITATS ET DES ESPECES</u>	- 23 -		
IIA – METHODOLOGIE DES INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX	- 23 -		
1. ETUDE DE LA VEGETATION	- 23 -		
2. ETUDE DES OISEAUX	- 23 -		
IIb – LA DESCRIPTION DES HABITATS – OCCUPATION DU SOL	- 26 -		
IIc – LA DESCRIPTION DES ESPECES D’OISEAUX D’INTERET COMMUNAUTAIRE	- 29 -		
1. OUTARDE CANEPETIERE <i>TETRAX TETRAX</i>	- 29 -		
2. CÉDICNEME CRIARD <i>BURHINUS OEDICNEMUS</i>	- 33 -		
3. BUSARD CENDRE <i>CIRCUS PYGARGUS</i>	- 35 -		
4. BUSARD SAINT-MARTIN <i>CIRCUS CYANEUS</i>	- 35 -		
5. BRUANT ORTOLAN <i>EMBERIZA HORTULANA</i>	- 36 -		
6. PIPIT ROUSSELINE <i>ANTHUS CAMPESTRIS</i>	- 36 -		
		7. ALOUETTE LULU <i>LULULLA ARBOREA</i>	- 36 -
		8. VANNEAU HUPPE <i>VANELLUS VANELLUS</i> ET PLUVIER DORE <i>PLUVIALIS APRICARIA</i>	- 37 -
		9. BUSARD DES ROSEAUX <i>CIRCUS AERUGINOSUS</i>	- 37 -
		10. PLUVIER GUIGNARD <i>EUDROMIAS MORINELLUS</i>	- 38 -
		IIId – RECAPITULATIF DES ESPECES INVENTORIEES	- 38 -
		IIe - CONCLUSION SUR LES INVENTAIRES BIOLOGIQUES	- 41 -
		<u>III – LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES</u>	- 45 -
		IIIA – METHODOLOGIE D’INVENTAIRE DES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES.	- 45 -
		IIIB – LA DEMOGRAPHIE	- 45 -
		IIIC – L’UTILISATION DU SITE	- 46 -
		1. L’AGRICULTURE	- 46 -
		2. LA SYLVICULTURE	- 55 -
		3. LES ACTIVITES DE LOISIRS	- 55 -
		IIIC - LES PROJETS ET AUTRES OBSERVATIONS	- 55 -
		<u>IV – ANALYSE ECOLOGIQUE</u>	- 59 -
		<u>V – LES ENJEUX SUR LE SITE</u>	- 62 -

INTRODUCTION

Ce premier rapport a pour objectif de présenter les résultats détaillés des inventaires biologiques et des inventaires des activités socio-économiques de la Zone de Protection Spéciale FR5412023 « Plaine de Barbezières à Gourville ».

**I - PRESENTATION DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE «
PLAINE DE BARBEZIERES A GOURVILLE »**

I - PRESENTATION DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE « PLAINE DE BARBEZIERES A GOURVILLE »

Espèces recensées en 1999-2000 (sources : DIREN-fiche d'information de la ZPS)

Ia - Le site Natura 2000

1. Historique du site

Le site est connu pour être une zone de reproduction et de rassemblement de l'Outarde canepetière, (voir chapitre II) et des espèces de plaine ouverte associées (Oedicnème criard, Busards cendré et Saint-Martin,...). Il complète le réseau de sites à Outardes canepetières du Poitou-Charentes dont la superficie est de 137 552 hectares (plaines de Néré à Bresdon, de Niort Nord-Ouest et Sud-Est, d'Oiron-Thenezay, du Mirabelais et du Neuvilleois, de la Mothe-Saint-Heray-Lezay, de la Champagne de Méron).

Sur l'ensemble du site, on observe 11 espèces de la Directive Oiseaux (Annexe I), dont 9 se reproduisent régulièrement sur le site. Il y a également 9 autres espèces nicheuses, menacées au niveau national et/ou régional.

Espèces	Nom français	Statut	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Nicheur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Nicheur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux*	Migrateur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Circus cyaneus</i>	Busard saint-martin	Nicheur/hivernant	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Nicheur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Nicheur/hivernant	Protection nationale et/ou régionale
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Hivernant	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Nicheur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Oedicnème criard	Nicheur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	Nicheur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Nicheur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Nicheur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Migrateur/hivernant	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard*	Migrateur	Annexe I directive "Oiseaux"
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Nicheur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Migrateur	Protection nationale et/ou régionale
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Migrateur/hivernant	Protection nationale et/ou régionale

* Espèce observée en 2005

Les effectifs importants d'Outardes confèrent une importance nationale au site et ceux de d'Oedicnèmes une importance régionale.

La présence sur ce secteur de ces espèces d'oiseaux, dont l'habitat est les milieux de plaine, justifie la création d'une Zone de Protection Spéciale.

2. Le périmètre Natura 2000

La Zone de Protection Spéciale de la plaine de Barbezières à Gourville occupe 8108 ha, soit 67 % du territoire de 9 communes. Elle concerne 2 cantons et 2 communautés de communes (voir carte page suivante). La ZPS concerne également 2 pays (Pays Ouest-Charente - Pays du Cognac et Pays Ruffécois).

Une partie de la ZPS est également dans le territoire de l'institution patrimoniale du Rouillacais pour gérer la biodiversité et la qualité du territoire. Le site est mitoyen au site Natura 2000 FR5412024 de la plaine de Néré à Bresdon en Charente-Maritime.

Communes concernées par la ZPS (sources : DIREN)

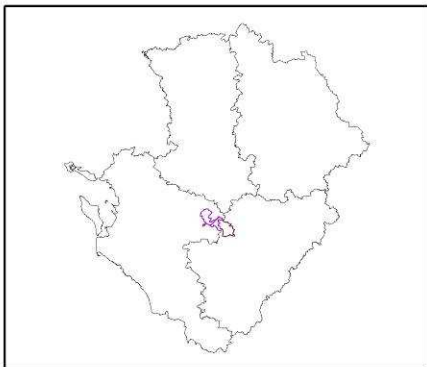
Nom	Superficie de la commune	Superficie de la ZPS	Part de la superficie de la ZPS dans la commune (%)
BARBEZIERES	929	689	74
BONNEVILLE	1 008	722	72
GOURVILLE	1 292	397	31
MONS	2 011	1802	90
MONTIGNE	891	187	21
ORADOUR	1 440	389	27
RANVILLE-BREUILLAUD	1 284	1273	99
AUGE-SAINT-MEDARD	1 737	1273	73
VERDILLE	1 448	1391	96

3. Désignation du site

Le site est classé en ZPS au titre de la directive européenne dite « Oiseaux » du 6 avril 1979. Il fait parti du réseau Natura 2000. Le site de la plaine de Barbezières à Gourville a été désigné par arrêté du 6 juillet 2004, publié au Journal Officiel du 21 juillet 2004.

Localisation du site (sources : DIREN, IGN © SCAN100 ®)

LOCALISATION DE LA ZPS



Sources : BDCARTO (r)-IGN (c) - DIREN Poitou-Charentes - Préfecture de la Charente

Ib – Situation géographique du site en Charente

1. Géologie et pédologie

Les données sur la pédologie du site en Charente sont issues de « l'étude pédologique du bassin de la Charente » réalisée par G. GALLOT.

Le secteur de la ZPS est un vaste plateau calcaire, relativement plat avec une altitude moyenne de 90 mètres variant de 70 à 130 mètres. Les actions périglaciaires ont entraîné une gélifraction des calcaires marneux du Jurassique supérieur, élément important dans la formation des « terres de groies » du secteur.

Les principales formations superficielles sont :

- des alluvions récentes se trouvant essentiellement au sud du site,
- une dorsale nord – sud-ouest, large de marnes et calcaires marneux,
- de part et d'autre de cette bande, des calcaires marneux en plaquettes, gélifractés.

Le site comprend 5 types de sols se décomposant en 9 sous ensembles.

Types de sol

Type	Sous type	Détail
Sols peu évolués d'apport : sols alluviaux	Sols alluviaux calcaires hydromorphes	Sols alluvio-colluviaux de talweg, limono-argileux avec éclats calcaires à pseudogley profond
		Sols limono-argileux grix, très calcaires, sur graviers calcaires à concrétionnement calcaire de nappe (bouchots)
		Sols argileux bruns avec niveaux coquilliers fréquents, sur cailloutis calcaire et marne remaniée, à pseudogley et à gley avec nappe peu profonde
Sols calcimagnésiques	Rendzines à forte effervescence	Rendzines brun-jaune sur marnes grises et calcaires noduleux Rendzines brun-jaune sur marnes à huîtres du Virgulien
	Rendzines modales	Rendzines brunes sur calcaire marneux grisâtre avec niveaux fossilifères, en position de plateau Rendzines brunes colluviales de bas de pente ou de replat alluvial sur calcaire marneux
	Rendzines rouges	Rendzines brun rouge moyennement calcaires, sur calcaires marneux avec bancs durs à lamuchelles Rendzines brun rouge moyennement calcaires, sur calcaire marneux avec bancs de calcaire à grain fin se débitant en plaquettes ou en dalles (platins)
	Sols bruns calcaires	Sols argileux, peu caillouteux, sur marnes et calcaires marneux avec calcaires grisâtres et bancs durs fossilifères
	Sols bruns forestiers calcimorphes	Sols argileux rouges superficiels, à complexe saturé, sur argile de décalsification et substratum calcaire peu profond, calcaire lithographique
Sols hydromorphes	Sols hydromorphes moyennement organiques	Sols humiques à Anmoor calcique, présentant une alternance d'horizons très calcaires et tourbescents, avec nappe entre 50 et 100 cm
Associations de sols	Associations de sols calcimagnésiques	Rendzines à forte effervescence, rendzines modales sur calcaires marneux, et pararendzines sur calcaire gréseux
Associations de sols	Associations de sols brunifiés	Sols bruns saturés (sous-culture) et sols lessivés (sous forêt) sur argile rouge sableuse et calcaire

Les sols alluviaux calcaires hydromorphes : les teneurs élevées en calcaires les caractérisent plus que leur hydromorphie. Ils conviennent aux prairies. Le long de la Nie et de l'Antenne, nous aurons également du maïs et du tournesol.

Les rendzines à forte effervescence : ce sont des sols développés sur marnes. Ils sont localement interstratifiées avec des bancs de calcaire marneux blanc grisâtre. Ils sont assez bien structurés, riches en matière organique. Ils conviennent aux céréales, aux prairies artificielles et à la vigne sur les coteaux bien exposés.

Les rendzines modales : ces sols argileux, irrégulièrement caillouteux, se développent sur des calcaires intercalés de niveaux marneux. La teneur en fer est supérieure au sol précédent. Leur qualité agronomique, très proche des rendzines à forte effervescence, fait qu'elle convient également aux mêmes productions.

Les rendzines rouges ou « terres de groies » : C'est la majorité des sols de la ZPS. Ils se sont formés par un mélange d'argile rouge résiduel et d'éclats calcaires sur un substratum fissuré et gélifracté. En surface, le sol apparaît couvert de fragments calcaires. Ils ont plusieurs faciès. Suivant la grosseur ou la quantité de cailloux, nous aurons différents types de « groies » avec des appellations locales comme les « groies à platin », les « petites groies ». Les caractéristiques de ces sols sont proches des autres rendzines.

La réserve en eau de ces sols est relativement limitée. La circulation de l'eau y est rapide, le sol ressuie rapidement. Cette infiltration verticale, rapide, de l'eau demande un raisonnement et un fractionnement de la fertilisation azotée. La rapidité de réchauffement des groies, couplée à un climat océanique doux en hiver, induit une forte nitrification de la matière organique en automne – hiver et donc une libération des nitrates qui peut suffire à couvrir les besoins en azote des plantes à des stades jeunes. Cette libération de nitrates s'ajoute aux reliquats laissés en post-récolte par la culture précédente.

Ces sols ont une faible capacité à stocker l'eau. Il est préconisé des passages plus fréquents avec des doses moins élevées (20 – 25 cm) pour s'adapter à la réserve utile du sol. Les doses trop élevées sont inutiles puisqu'une fois la réserve utile remplie, on peut considérer que l'eau supplémentaire est perdue.

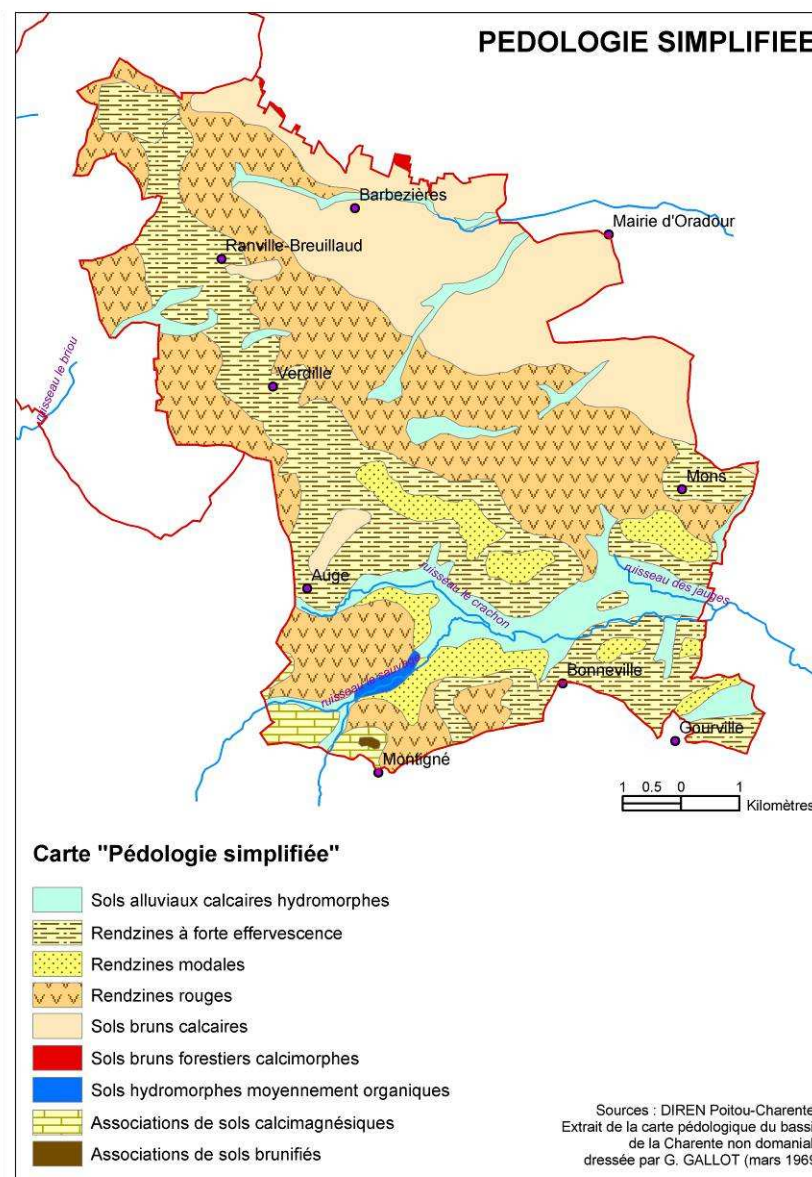
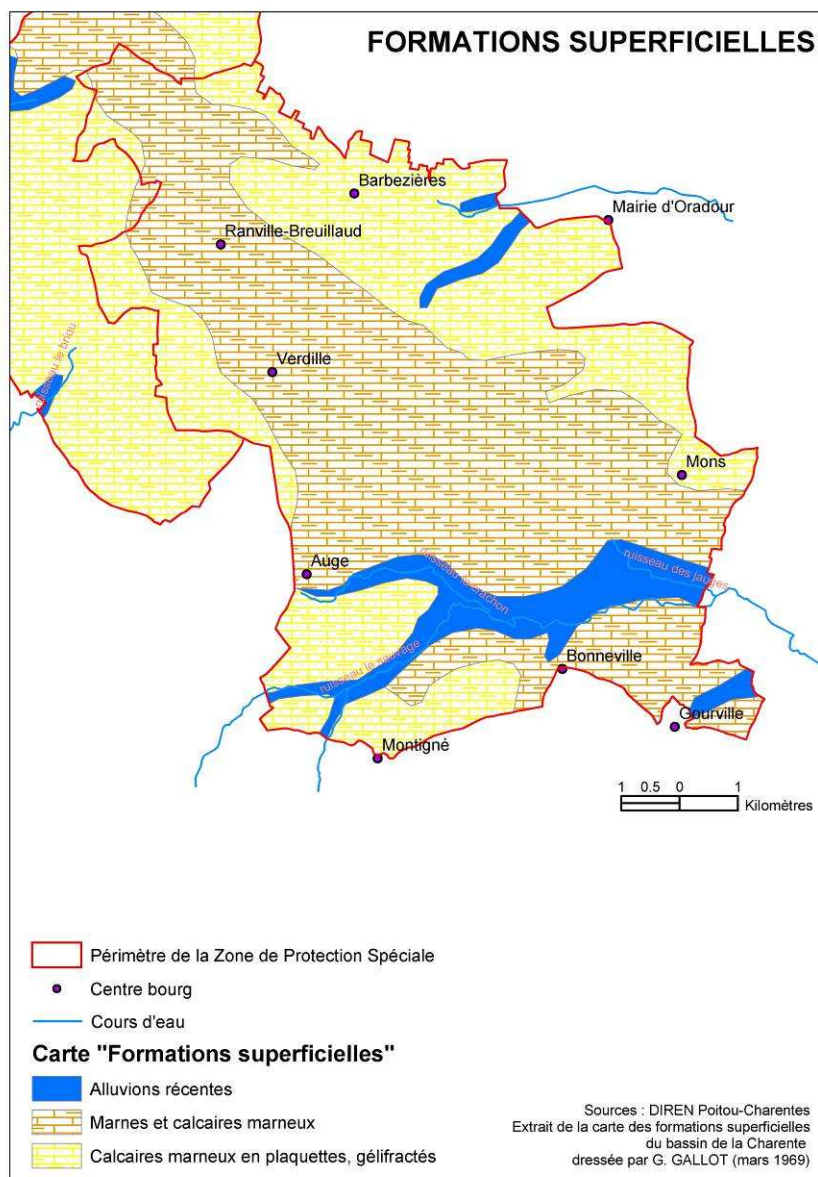
Le travail du sol ne présente pas de difficultés majeures car la structure est bonne. Le lit de semences est facile à préparer. Les groies superficielles sont généralement de bons sols pour la vigne. Elles n'envisagent pas cependant l'enherbement entre rangs et le risque de chlorose reste élevé. Les tournesols, colza, blés et orges ont des rendements satisfaisants sur les groies moyennement profondes à profondes. La richesse naturelle des sols doit conduire à limiter les apports de fertilisants. Le maïs a besoin de l'irrigation sur ce type de sol, qui n'y est pas adapté. Les cultures rampantes (pois) ou acidophiles (lupin) peuvent également rencontrer des difficultés.

Les sols bruns calcaires : par rapport aux rendzines, ils ont un horizon structural peu caillouteux. Plus profonds, plus argileux et moins caillouteux, ils se développent généralement sur des matériaux calcaires tendres (marnes ou calcaires marneux). Les sols bruns calcaires sont plus difficiles à travailler que « les terres de groies ». Ils pourront être cultivés en céréales et prairie, et dans les zones plus humides, du maïs.

Les autres sols : ils se localisent en périphérie nord et sud de la ZPS et couvrent des petites surfaces. Bois et céréales seront adaptés à ces sols.

La nature des sols du secteur permet majoritairement des cultures ne nécessitant pas trop d'eau (blé, fourrages, tournesol, vigne,...).

Eléments de pédologie (sources : mars 1969, G. GALLOT)



2. Hydroclimatologie

Sources : Météo France, BD Carthage ®

Le climat sur la Charente est de type océanique. Les précipitations varient entre 700 et 900 mm sur le secteur, celles-ci étant fortes en hiver. Le risque de sécheresse estival est relativement important sur les deux zones.

Les cours d'eau sur la ZPS de Barbezières à Gourville sont peu nombreux, suite à la présence d'un sol perméable. Les deux principaux ruisseaux sont le Saint-Sulpice (affluent de l'Aume) et le Sauvage (affluent d'un bras de la Charente) dont le parcours traverse toute la ZPS au sud. Ils font partie du bassin versant le Charente.

Ic – Les statuts du site

Plusieurs zonages de portée juridique plus ou moins forte existent sur le site, en plus de la désignation en ZPS.

1. Les inventaires du patrimoine naturel

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Le site comprend deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.). Les Z.N.I.E.F.F. de type 1 correspondent à des sites précis d'intérêt biologique remarquable d'une ou plusieurs entités écologiques homogènes. Les ZNIEFF de type 2 correspondent à des grands ensembles naturels riches et peu modifiés :

- Type 1 : « Plaine de Mons » (557 ha)
- Type 2 : « Plaines de Néré à Gourville » (17500 ha)

Une ZNIEFF ne constitue pas une protection réglementaire mais son existence signifie qu'il y a un enjeu important pour la protection de la nature. Ces inventaires faunistiques et floristiques permettent ainsi d'obtenir une base de connaissances, accessible à tous et consultable avant tout projet. Les inventaires Z.N.I.E.F.F. doivent faciliter une meilleure prévision des incidences des aménagements.

L'inventaire Z.N.I.E.F.F. doit être consulté dans le cadre d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme et d'équipement).

2. Les zonages réglementaires

La zone vulnérable

La directive européenne du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates à partir de sources agricoles, oblige les Etats membres à prendre des mesures pour réduire ces pollutions.

En France, des zones vulnérables, dans lesquelles des mesures et actions de maîtrise de ce type de pollution, sont définies.

Toutes les communes du site sont dans la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates d'origine agricole (arrêté du préfet coordinateur de bassin de l'Adour-Garonne du 19/12/02). L'arrêté préfectoral du 2 août 2004, relatif au troisième programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole dans la zone vulnérable du département de la Charente, prévoit plusieurs mesures et actions. L'arrêté vise « *une bonne maîtrise de la fertilisation azotée et une gestion adaptée des terres agricoles en vue de limiter les fuites de composés azotés à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation, pour le paramètre nitrates, de la qualité des eaux superficielles et souterraines* » (extrait de l'arrêté du 2/08/04).

Les mesures du programme d'action sont les suivantes :

- l'obligation d'établir un plan de fumure prévisionnel et de remplir un cahier d'épandage des fertilisants azotés organiques ou minéraux,
- l'obligation de respecter la quantité maximale d'azote contenu dans les fertilisants organiques épandus annuellement, y compris les déjections des animaux,
- l'obligation de respecter les périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés,
- l'obligation de disposer d'une capacité de stockage des effluents d'élevage (fertilisants de type I et II),
- des prescriptions pour une gestion adaptée des terres.

Les zones sensibles à l'eutrophisation

Tout le bassin versant de la Charente est classé en « zone sensible à l'eutrophisation ». L'eutrophisation est une forme singulière mais naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent.

Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore (contenu dans les phosphates) et l'azote (contenu dans l'ammonium, les nitrates, et les nitrites). Des précautions particulières doivent être prises pour éviter voire réduire l'impact de tout rejet participant à l'eutrophisation dans le cours d'eau.

La terminologie « zones sensibles à l'eutrophisation » est reliée à une directive européenne de 1991 sur les rejets directs des stations d'épuration. Conformément à cette directive européenne " eaux résiduaires urbaines " du 21 mai 1991, la France a établi une carte des zones sensibles à l'eutrophisation (arrêté ministériel du 23/11/1994), dont fait partie le bassin de la Charente.

Une zone est dite "sensible" lorsque les cours d'eau présentent un risque d'eutrophisation ou lorsque la concentration en nitrates des eaux destinées à l'alimentation en eau potable est susceptible d'être supérieure aux limites réglementaires en vigueur.

Les pollutions visées sont essentiellement les rejets d'azote et de phosphore en raison de leur implication dans le phénomène d'eutrophisation. La réglementation impose, entre autre, le renforcement du traitement des eaux rejetées par les agglomérations situées en zone sensible.

Zones de Répartition des Eaux (ZRE)

Toutes les communes sont en ZRE.

« Les ZRE sont des zones comprenant les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994, caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins. Classées par décret, ces zones sont traduites en liste de communes par les préfets de département. Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés.

Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans ces zones, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/s sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration. » (source : DIREN Poitou-Charentes).

Les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable

Des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable (périmètre AEP) sont présents sur le site (Sources : DDASS de la Charente et de la Charente-Maritime).

Pour chaque captage, ont été mis en place ou sont en cours de mise en œuvre des périmètres de protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine (loi sur l'eau du 3 janvier 1992). Cela correspond à un périmètre immédiat au captage dans lequel toute activité est interdite, excepté celles concernant l'entretien du captage. Le syndicat doit être propriétaire de ce périmètre et le délimiter par une clôture. Des mesures réglementaires ou des préconisations sont appliquées dans un périmètre rapproché et un périmètre éloigné.

Toutes les communes sont concernées par le périmètre rapproché secteur général de la prise d'eau à Saint Savinien "Coulonge".

Une partie du périmètre éloigné AEP du forage de Moulin-Neuf (commune de Saint-Fraigne) concerne la ZPS de Barbezières à Gourville au nord des communes de Barbezières et de Ranville-Breuillaud. Les mesures adoptées sur ce périmètre concernent la gestion des forages dans la couche du Lias (isolation des forages et rebouchage des forages abandonnés).

Statut du site (sources : 2005, DIREN et DDASS de la Charente)



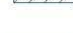

STATUTS DU SITE EN 2005

-  Périimètre de commune
-  Zone de Protection Spéciale (ZPS)

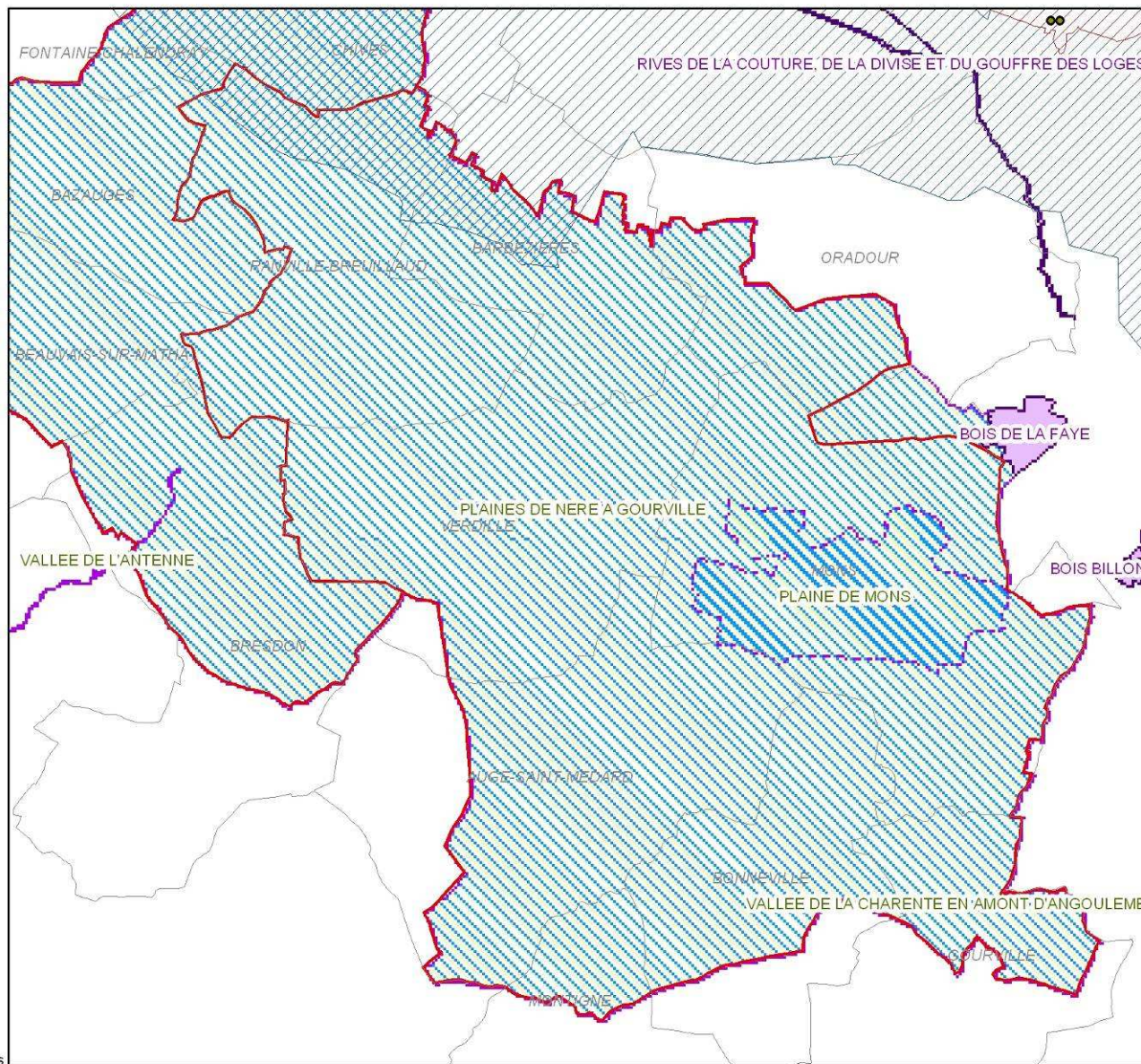
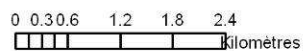
- Captage AEP

Périimètre AEP

Type de périmètre

-  Rapproché
-  Eloigné
-  Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF1)
-  Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF2)

La ZNIEFF "Vallée de l'Antenne" est également un site Natura 2000 au titre de la Directive "Habitats"



Sources : BDCARTO (r)-IGN (c) - DIREN Poitou-Charentes - DDASS 17 - DDASS 16 --- Carte dessinée par l'ADASEA

3. Les autres zonages

Les documents d'urbanisme (Plan d'Occupation du Sol, Plan local d'Urbanisme et Carte communale)

Il n'y a pas de documents d'urbanisme prévus ou en cours sur les communes de la ZPS de Barbezières à Gourville. Elles sont donc toutes soumises au RNU (Règlement National d'Urbanisme). « *Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme..* ».

Les futurs documents d'urbanisme devront tenir compte des enjeux environnementaux mis en évidence sur le site et les PLU seront soumis à une évaluation environnementale.

Les réserves de chasses

Chaque Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) ou Société de chasse délimite sur son territoire des réserves de chasse et de faune sauvage où la chasse est interdite. Elles doivent occuper au minimum 10% du territoire communal. Ces réserves jouent le rôle de zones refuges pour les espèces. Elles ont un rôle important lors des rassemblements postnuptiaux des Outardes canepetières et des Edicnèmes criards, ces deux espèces préférant se rassembler dans des zones moins fréquentées.

Les réserves de chasse couvrent 2500 ha dont 2100 dans la ZPS (source : 2005, FDC 16).

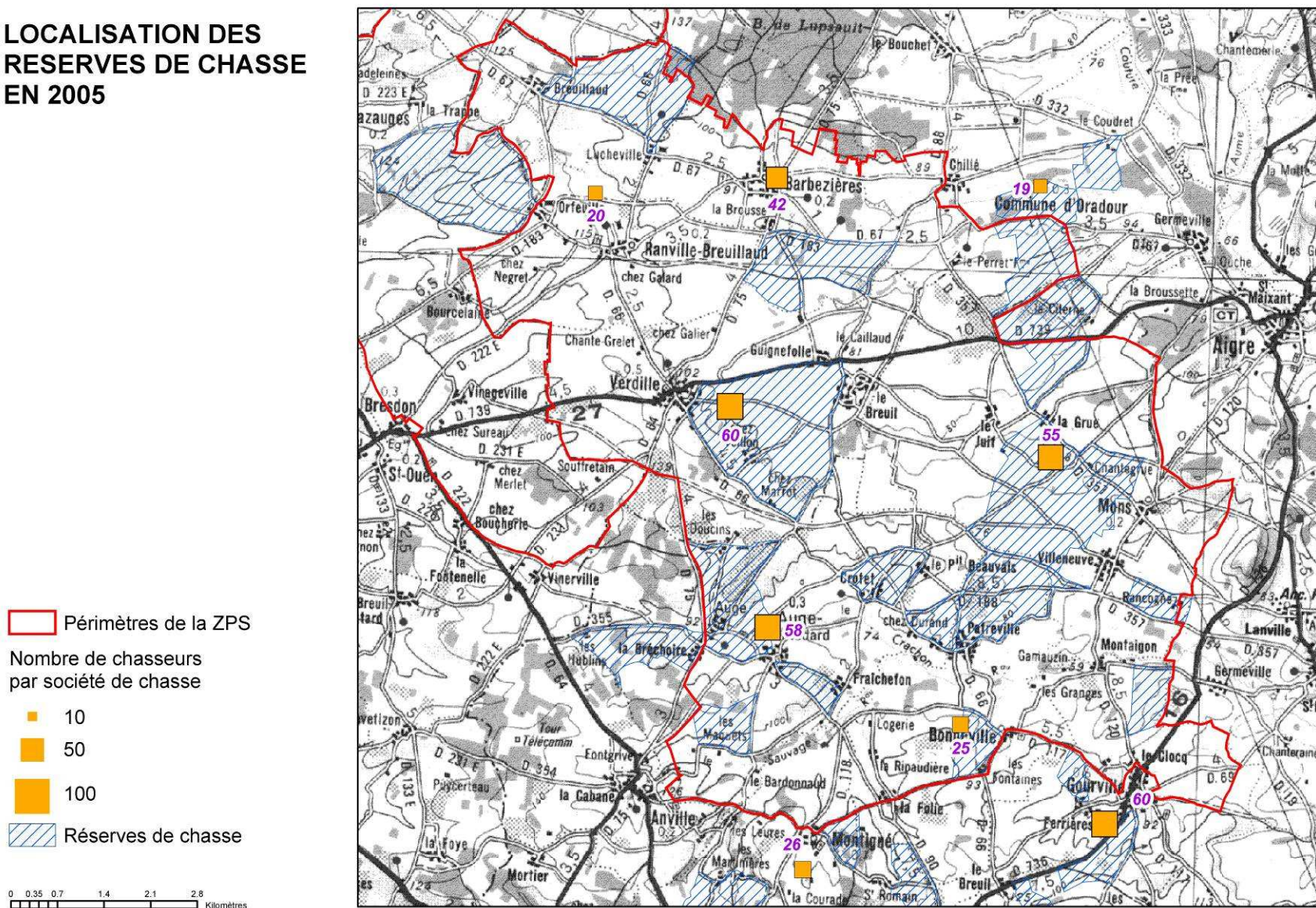
Charte départementale pour l'implantation d'éolienne

La Charente est dotée d'une Charte départementale pour l'implantation d'éoliennes (août 2007).

La charte propose d'appliquer le principe de précaution et de refuser à priori toutes les implantations d'éoliennes dans les zones sensibles, dont les Zones de Protection Spéciale et leur périphérie.

Les réserves de chasses (sources : FDC 16)

**LOCALISATION DES
RESERVES DE CHASSE
EN 2005**



Sources : BDCARTO (r)-SCAN100(r)-IGN (c) - Fédération départementale des chasseurs de la Charente - DIREN Poitou-Charentes --- Carte dessinée par l'ADASEA

II – INVENTAIRE DES HABITATS ET DES ESPECES

II – INVENTAIRE DES HABITATS ET DES ESPECES

La désignation de la plaine de Barbezières à Gourville en Zone de Protection Spéciale (ZPS) repose sur la présence d'espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409, notamment, pour la période de reproduction des espèces suivantes : l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*).

La première année d'élaboration du document d'objectifs a consisté à faire le point sur les effectifs et la distribution de ces espèces nicheuses, considérées comme prioritaires pour la mise en place de mesures de conservation. Par ailleurs, un suivi des groupes de Vanneaux huppés (*Vanellus vanellus*) et de Pluviers dorés (*Pluvialis apricaria*) a été réalisé en fin d'hiver 2004-2005.

Ila – Méthodologie des inventaires environnementaux

1. Etude de la végétation

Afin d'avancer rapidement dans l'élaboration du document d'objectifs et de l'inventaire biologique, il a été convenu de simplifier l'inventaire des habitats en se focalisant sur les couverts favorables aux oiseaux de plaine. Il n'y a donc pas eu d'inventaire phytosociologique des habitats.

Les espèces d'oiseaux de plaine nichent ou se rassemblent sur des surfaces agricoles de types vigne, céréales, couverts herbacés... ne présentant pas un habitat prioritaire à préserver au titre de la Directive « habitats ». Néanmoins, ces habitats ont un rôle primordial pour les oiseaux de plaine comme nous le verrons.

Seules les parcelles ayant une importance pour les oiseaux, directement ou non, ont été recensées et dessinées. L'inventaire de l'utilisation du sol s'est fait lors des enquêtes communales. Il a été demandé de localiser sur une photographie aérienne au 1/10000 les jachères et les prairies, les nouvelles parcelles en vigne et en bois et de supprimer celles qui n'existent plus. Ensuite, les contours de ces parcelles ont été dessinés informatiquement à partir des informations recueillies et de ce qui était identifiable sur l'orthophotographie.

Les villages, les chemins et les haies ont été dessinés à partir de l'orthophotographie et des informations collectées lors des enquêtes.

L'inventaire des habitats d'espèces s'est fait à partir de repérages de terrain en s'appuyant sur l'orthophotographie. Il s'est limité à recenser les luzernières, les prairies et les jachères.

Un recoupement entre les résultats des enquêtes communales et les inventaires de terrain a été ensuite effectué pour fournir les résultats finaux sur l'occupation du sol.

2. Etude des oiseaux

2.1. REPRODUCTION

Pour la période de reproduction des oiseaux, l'objectif des inventaires consistait à préciser l'effectif et la distribution des espèces d'intérêt communautaire sur la ZPS. A cette fin, un protocole spécifique a été appliqué pour le recensement des Outardes canepetières, un autre protocole pour les Oedicnèmes criards, enfin un troisième pour les busards.

Outarde canepetière

Seuls les mâles sont recensés car la parade nuptiale les rend visibles, ce qui permet de les compter et de les localiser avec précision.

Le protocole de recensement des mâles, mis au point par le CNRS de Chizé en 1999, a été utilisé pour les enquêtes nationales 2000 et 2004 sur la distribution et les effectifs d'Outarde canepetière. Il comprend les éléments suivants :

- Le comptage est réalisé à l'échelle de chaque commune, avec 1 point d'écoute et d'observation de 5 minutes, tous les 750 m à partir de fonds de carte IGN au 1/25 000, sur lesquels un carroyage a été réalisé.
- Les points sont situés dans des zones cultivées ouvertes, sur des routes ou des chemins accessibles. Les zones non favorables à l'espèce telles que bois, bocages à mailles serrées, village... ont été exclues.
- Les points ainsi définis ont été suivis entre le 1er mai et le 30 juin, en matinée ou en soirée, uniquement par temps favorable. Un passage par point et par semaine a été réalisé au cours de cette période.
- A l'issue de chaque relevé par point, les données sont consignées sur une fiche standardisée et la localisation des mâles est notée précisément sur une carte IGN au 1/25 000.

Le but de ce protocole est d'être réapplicable afin de disposer de données chiffrées comparables d'une année à l'autre.

Les femelles sont notées lorsqu'elles sont observées. Toutefois, la période du 1er mai au 30 juin n'est pas la plus propice à leur observation.

La recherche des nids d'outardes a été réalisée dans le cadre du programme LIFE "Renforcement des populations migratrices d'outardes en France" : elle est proscrite en dehors de tout programme de sauvetage d'urgence des nids car c'est une opération très délicate qui peut aboutir à l'abandon ou la prédation des nids si elle n'est pas réalisée selon un protocole scrupuleusement respecté.

Œdicnème criard

La recherche auditive nocturne, de mi-avril à mi-juin a été privilégiée sur la ZPS Barbezières-Gourville.

La méthodologie utilisée pour ce recensement s'appuie sur le protocole qui a été élaboré en 2004 pour l'enquête nationale Œdicnème. Il s'applique aux milieux fermés (oiseaux peu ou pas visibles) ou aux populations à faible densité. Les quadrats prospectés sont subdivisés en 25 carrés de 1 km² chacun, notés de A à E (vertical) et de 1 à 5 (horizontal).

Dans chaque carreau est positionné un point repasse. La répartition de ces points doit être la plus régulière possible en fonction des voies d'accès (en moyenne, 1 point par km²) en vignoble, bocage et arboriculture. Pour un quadrat, soit 25 points d'écoute, 3 à 4 soirées de terrain de deux heures sont nécessaires.

A1	A2	A3	A4	A5
B1	B2	B3	B4	B5
C1	C2	C3	C4	C5
D1	D2	D3	D4	D5
E1	E2	E3	E4	E5

- Protocole réalisé entre le 15 avril à fin mai
- Créneau horaire : 1 heure avant le coucher du soleil et une heure après (2 h/soir)
- Enregistrement standardisé fourni par CNRS (1 mn)
- Chaque point est échantillonné pendant 5 minutes : 2 minutes d'écoute avant repasse, 1 minute de repasse, 2 minutes d'écoute après repasse.

La localisation sur carte IGN (agrandie) les localisations des oiseaux chanteurs, puis sur la feuille de terrain le type de cri et le nombre d'individus.

Busard cendré et Saint Martin

Pour ces deux espèces, le protocole vise à localiser les nids. A cette fin, le suivi des mâles en chasse et des passages de proies entre le mâle et la femelle sont nécessaires. Cette méthode est utilisée depuis plus de 25 ans dans toute la France pour sauver les nids de busards, lors des moissons, dans les plaines cultivées.

Autres espèces nicheuses

Au cours des prospections réalisées sur l'ensemble du territoire de la ZPS, d'autres espèces patrimoniales ont pu être recensées à partir des points d'écoute quadrillant ce territoire : Bruant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur. D'autres espèces d'oiseaux ne figurant pas à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ont également été notées et répertoriées.

2.2. RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX

Pour la période de rassemblements postnuptiaux, seuls l'Outarde canepetière et l'Oedicnème criard ont été suivis de façon exhaustive. Le protocole élaboré conjointement par la LPO et le CNRS de Chizé, en 1998, est le suivant :

* Méthode de comptage

- de la voiture
- avec longues-vues
- lors d'un comptage un jour de chasse, compter les outardes en évitant absolument de les faire s'envoler.
- en matinée

* Où compter ?

- sur les sites connus
- chercher dans les réserves ACCA dans un rayon de 5 à 10 km autour des sites connus pour vérifier la présence éventuelle d'autres rassemblements, sous réserve du nombre d'observateur
- rechercher les oiseaux surtout dans les champs de colza, les luzernières et autres légumineuses

* Que faut-il compter ?

- toutes les outardes
- tenter de distinguer mâles et femelles (les mâles ont une ligne de démarcation nette entre le poitrail et le buste, pas les femelles). L'article paru dans Ornithos du 1er trimestre 2000 pourra aider ceux qui veulent effectuer cette détermination.

* Rendu

- sur carte au 1/25 000, noter la localisation des rassemblements postnuptiaux
- remplir la fiche de rendu jointe au protocole

Il s'appuie sur deux passages autour du 10 septembre et du 1er octobre. En 2005, il a été complété par un suivi hebdomadaire des oiseaux en rassemblement jusqu'au 15 octobre.

2.3. HIVERNAGE

Pour la période d'hivernage, seuls le Vanneau huppé et le Pluvier doré ont fait l'objet de dénombrement afin d'estimer l'intérêt de la ZPS pour ces 2 espèces qui utilisent préférentiellement les labours à cette période de l'année. Le protocole a consisté à parcourir en janvier et février 2005 les chemins des ZPS et à effectuer des points d'observation réguliers. Toutefois, vu la surface importante en labour à cette saison qui rend les recherches difficiles, les vols de vanneaux et pluviers ont constitué un bon indicateur pour détecter la présence d'oiseaux.

IIb – La description des habitats – occupation du sol

Occupation du sol sur la ZPS en 2005 (sources : Charente-Nature/ADASEA)

Occupation du sol sur la ZPS	Surface en hectare
Jachère	444
Luzerne	180
Prairie	113
Plan d'eau	8
Surfaces boisées	159
Vigne	462
Villes, villages, jardins	258
Autres surfaces (terres labourables, routes,...)	6528

La méthodologie utilisée pour recenser les habitats ne permet pas de confirmer s'il y a la présence ou non d'habitats d'intérêt communautaire sur la ZPS. Nous parlerons donc plus d'occupation du sol.

Les couverts herbacés (jachères, luzernières, prairies) sont des milieux très prisés des oiseaux de plaine car ils constituent à la fois des sites de nidification et d'alimentation. Ils concernent 9 % de l'occupation du sol de la ZPS.

Sur le plan de la nidification, ces milieux sont d'une grande importance car la plupart des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dans les plaines céréalières nichent au sol.

Sur le plan alimentaire, ils jouent un rôle crucial pour les oiseaux de plaine car ils représentent quasiment les derniers milieux où les populations d'invertébrés peuvent se développer en plaines cultivées. Les poussins de certains oiseaux de plaine se nourrissent exclusivement d'invertébrés. Les jeunes d'Outarde canepetière consomment des Coléoptères (notamment des Carabes) et des Orthoptères (Criquets, Grillons, Sauterelles) pendant leurs premières semaines de vie. Ainsi, les femelles localisent en priorité leur nid dans les parcelles les plus riches en invertébrés : jachères, luzernières, prairies. Par la suite, le régime alimentaire des poussins évolue en partie vers des ressources végétales, notamment avant la migration.

Quant à l'Édicnème criard, il consomme des Coléoptères en grande quantité, en particulier des Carabes. Pour le Busard, le campagnol des champs constitue une part très importante de son régime alimentaire. Les milieux herbacés sont donc importants pour la conservation des oiseaux de plaine. Ils sont relativement bien répartis sur le territoire de la ZPS. Ce sont essentiellement des surfaces en jachère.

Les invertébrés constituent la seule source des protéines nécessaires à la croissance des plumes et des muscles des jeunes oiseaux. Si les ressources se raréfient, la croissance des poussins se ralentit et ceux-ci peuvent mourir de faim ou de froid, ou être victimes plus facilement des prédateurs. Dans les plaines céréalières, l'abandon de l'élevage en plein champ depuis les années 1980, fortement incité par la politique agricole commune, a fait disparaître les prairies permanentes et les cultures fourragères comme la luzerne au profit de cultures de céréales et d'oléo-protéagineux (tournesol, colza, pois...).

Les peuplements d'invertébrés de grande taille, notamment les Orthoptères, n'ont pas résisté à la modification de l'agro éco-système des plaines céréalières : la rotation annuelle des cultures sur des parcelles de plus en plus vastes a isolé les populations, les condamnant à disparaître.

L'utilisation généralisée d'insecticides et d'herbicides a aggravé la situation. Ces traitements, en éliminant la flore adventice, non seulement privent les oiseaux des graines riches en protéines et lipides qu'ils consomment habituellement mais de surcroît fragilisent les peuplements d'invertébrés vivant sur ces plantes. Les effets des herbicides sont ainsi particulièrement nocifs pour les poussins de perdrix grise (Serre et Birkan, 1985).

Suite à la disparition des milieux steppiques, les milieux herbacés sont la clé de la conservation des oiseaux de plaine. Leur gestion est pour l'instant prise en compte uniquement à l'échelle de l'exploitation, dans le cadre de mesures telles que le CAD. Toutefois, leur gestion à l'échelle des ZPS devrait également être prise en compte dans les réflexions aboutissant à l'élaboration des DOCOB, notamment pour restaurer un réseau de parcelles en couverts herbacés connectées les unes aux autres.

Réf. bibliographiques

JIGUET F. (2002) : *Arthropodes in diet of Little Bustards (Tetrax tetrax) during the breeding season in Western France. Bird Study vol.49, no.2, p. 105-109*

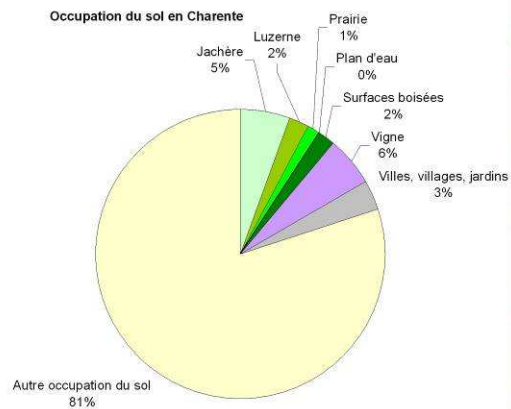
CLERE E. et BRETAGNOLLE V. (2001) : *Disponibilités alimentaires pour les oiseaux en milieu agricole : biomasse et diversité des arthropodes capturés par la méthode des pots-pièges. Revue Ecologie (Terre et Vie). Vol. 56 : 275-297.*

SERRE D. et BIRKAN M. (1985) : *Incidence de traitements insecticides sur les ressources alimentaires de poussins de perdrix grise. Gibier Faune Sauvage, n° 4 : 21-61.*

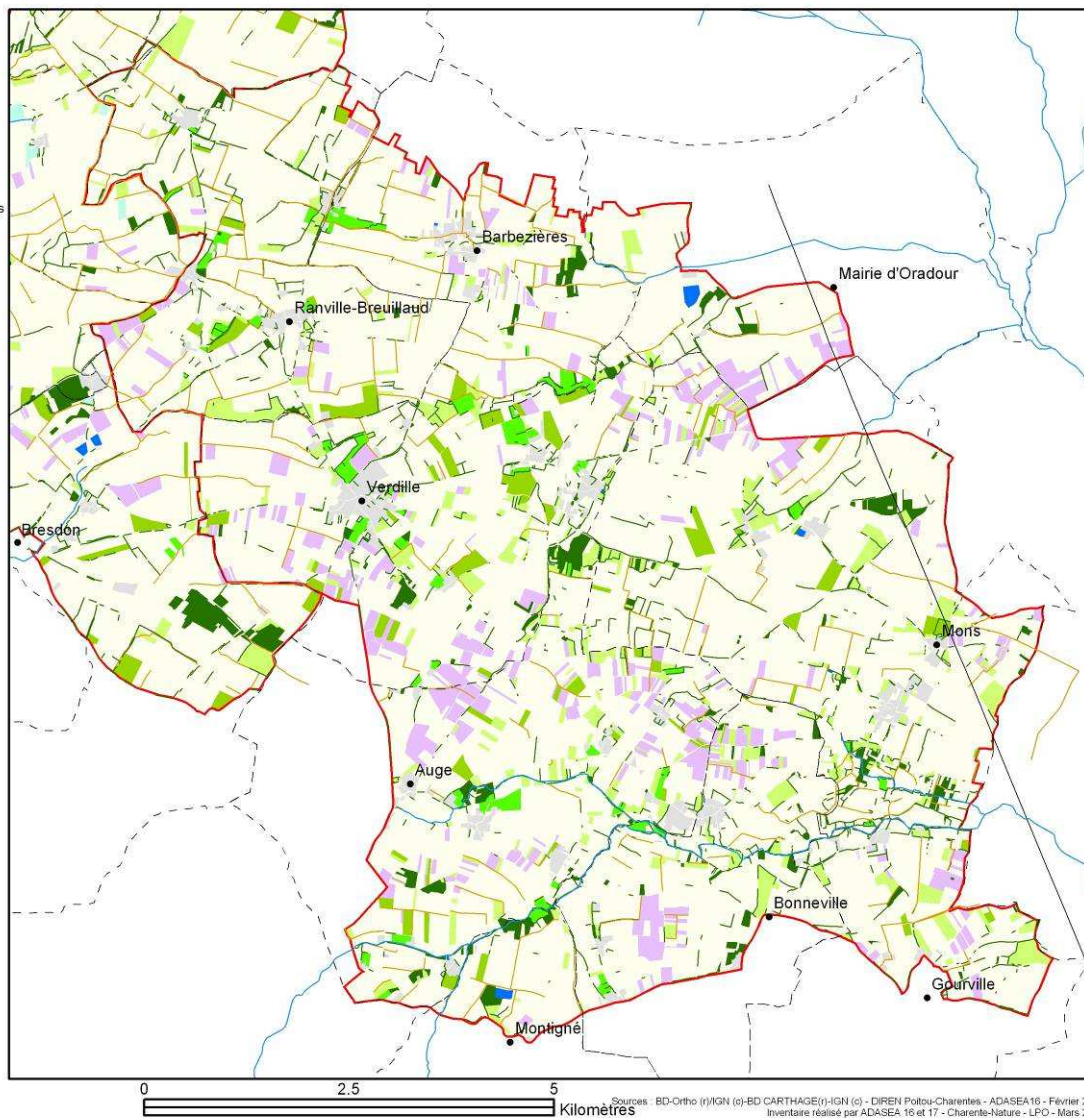
9 % de l'occupation du sol est en couvert herbacé. Les couverts herbacés sont relativement bien répartis sur le territoire de la ZPS. Ce sont essentiellement des surfaces en jachère. La présence d'une entreprise de déshydratation de la luzerne sur la commune de Verdille explique la concentration de surfaces en luzerne sur cette commune.

Occupation du sol sur la ZPS en 2005 (sources : Charente-Nature/ADASEA)

OCCUPATION DU SOL EN 2005



- Limite communale
- Périmètre de la ZPS
- Ligne électrique à haute-tension
- Chemin
- Haie
- Cours d'eau
- Jachère
- Jachère ou prairie
- Luzerne
- Prairie
- Plan d'eau
- Surfaces boisées
- Vigne
- Villes, villages, jardins
- Autres occupations du sol



Sources : BD-Ortho (r)/IGN (c)-BD CARTHAGE(r)/IGN (c) - DIREN Poitou-Charentes - ADASEA16 - Février 2005
 Inventaire réalisé par ADASEA 16 et 17 - Charente-Nature - LPO - Mars 2005
 Carte dessinée par l'ADASEA

Ilc – La description des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Les espèces suivies en 2005 présentent des stratégies de reproduction différentes qui leur font utiliser des milieux variés et complémentaires. Il en résulte que les plaines agricoles en ZPS doivent présenter des milieux diversifiés, contenant à la fois des cultures annuelles, des couverts pérennes ou semi-pérennes et des éléments fixes du paysage tels que les arbres isolés ou les haies.

1. Outarde canepetière *Tetrax Tetrax*

L'Outarde canepetière est l'unique représentant de la famille des Otididae en France depuis la disparition de la Grande Outarde au début du siècle (XIX^{ème}). D'un poids allant de 750 g à 1 kg pour une envergure de 80 à 90cm, il est le plus gros oiseau nicheur des plaines françaises. Le mâle en période de reproduction, présente un collier noir et blanc très visible alors que la femelle et les jeunes, très mimétiques, sont brun, marron. Les deux sexes sont caractérisés en vol par des rémiges primaires blanches à l'extrémité noire.

L'habitat naturel de l'outarde est constitué de milieux steppiques semi-arides, mais ces derniers ayant presque totalement disparus en France, elle s'est adaptée aux plaines cultivées sur sols calcaires des régions chaudes en été.

Migratrices, les Outardes reviennent sur leurs zones de reproduction françaises dès la fin du mois de mars. Elles sélectionnent fortement les champs de luzerne ainsi que les jachères herbacées. Les territoires des mâles englobent un ensemble de cultures variées, avec des parcelles de petite taille.

Les mâles paradent dans des milieux ras (cultures de printemps juste semées, labours, chemins, jachères, et luzernes fauchées, ...), alors que les femelles établissent leur nid, simple dépression garnie d'herbes, à même le sol, essentiellement dans des couverts herbacés de 30 à 50 cm de hauteur. Les pontes ont lieu de la mi-mai à la fin juin, mais sont fortement dépendantes des conditions climatiques.

L'incubation dure de 20 à 22 jours. Les femelles assurent seules l'élevage des jeunes qui sont nidifuges. Ces derniers sont de gros consommateurs d'insectes (ils consomment l'équivalent de 50 grillons par jour à l'âge de 7 jours) et sont donc très dépendants de la présence de milieux herbacés. Ils sont capables de voler vers 25-30 jours.

A partir de la mi-août, les outardes se regroupent en rassemblements post-nuptiaux avant les départs en migration. Les effectifs culminent à la mi-septembre et diminuent ensuite à la faveur du départ des oiseaux vers leurs quartiers d'hivernage espagnols. Les colzas (repousses sur chaume et semis d'automne) et les luzernières sont très prisés par les outardes à cette période de l'année.

1.1. EFFECTIF DES MALES ET DE FEMELLES EN PERIODE DE REPRODUCTION

L'inventaire des Outardes a été réalisé selon la méthodologie définie paragraphe Iia-2.

19 mâles outardes ont été recensés en 2005, contre 15 en 2004 (Charente Nature et *al.*, 2004). Cette enquête avait permis de mettre en évidence une baisse importante des effectifs charentais entre 2000 et 2004 (de 106 à 60 mâles cantonnés), soit un déclin de près de 44% de la population d'outardes en 4 ans.

Aujourd'hui, l'outarde subsiste sur 2 principaux secteurs :

- la plaine de Villefagnan-Brettes, représentant près de 30% des effectifs départementaux
- la plaine du Rouillacais, qui avec 30 mâles, correspond au principal bastion de l'espèce en Charente. La ZPS de Barbezières à Gourville comprise dans ce territoire, rassemble à elle seule, près de 30% des effectifs départementaux.

Le bilan des visites nous indique la présence maximale et simultanée de 19 mâles d'outardes canepetières (cf. cartes). Au regard des résultats de 2004 qui donnaient une population de 18 mâles cantonnés, il semblerait que les effectifs se maintiennent sur ce territoire.

La majorité des mâles ont fréquenté essentiellement des jachères ainsi que des parcelles ensemencées en tournesol, ce type de milieu étant abandonné par l'espèce dès que la culture dépasse 40 cm de hauteur.

1.2. DISTRIBUTION DES MALES SUR LES ZPS

Quatre secteurs de présence des mâles chanteurs d'outarde se distinguent :

- Mons (10 mâles). Le paysage agricole de cette commune se caractérise par une prédominance des cultures céréalières ainsi que du vignoble, mais la présence de nombreuses jachères, luzernières et de quelques prairies, créent une mosaïque de milieux favorables à l'espèce.
- Auge-Saint-Médard (3 mâles), utilisant jachères et luzernes présentes dans ce secteur géographique où les cultures céréalières prédominent avec la vigne.
- Verdille (3 mâles). Sur ce secteur situé sur la partie ouest de la ZPS, en périphérie avec le département de la Charente-Maritime, les

couverts herbacés sont nettement moins nombreux que sur les communes précédentes.

- Gourville/Bonneville (3 mâles). A l'opposé du secteur précédent, ce dernier constitue les zones de cantonnement les plus à l'est de cette population. La présence de couverts herbacés y est encore relativement importante pour accueillir l'outarde.

Types de milieux où se localisent les mâles en 2005 (source : Charente-Nature)

Milieux	Nombre de mâles chanteurs concernés
Ensemble composé de Jachère, luzerne, tournesol	4
Jachère bordée de semis de tournesol, maïs	12
Luzerne bordée de semis de tournesol, maïs	3
Total	19

Le milieu le plus fréquenté par les mâles se compose d'une jachère bordée d'un semis de tournesol ou de maïs (12 cas sur 19). Pour 3 autres, il s'agit d'un ensemble de milieux imbriqués, essentiellement composé de jachères, luzerne et semis de tournesol. Les 4 mâles restants, se sont cantonnés dans des parcelles de luzerne, le plus souvent bordées de semis de tournesol.

1.3. NIDS DECOUVERTS

Dans le cadre du programme LIFE n°000091 "Renforcement des populations migratrices d'outardes", coordonné par la LPO, la localisation des nids a été effectuée dans certaines parcelles afin de prévenir leur destruction. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Bilan des sauvetages de nids d'Outardes canepetières en 2005 sur les 2 ZPS (source : action A2 du programme LIFE 000091).

	Nombre de nids découverts	Nombre d'œufs	Œufs détruits/prédats
Plaine de Barbezières à Gourville	4	6	2

Trois des nids se trouvaient dans des parcelles en jachère et 1 en luzernière.

1.4. RASSEMBLEMENT POSTNUPTIAUX

Après la nidification, les outardes canepetières forment des groupes sur des sites favorables avant leur migration. Ces rassemblements sont constitués de mâles, femelles et jeunes qui séjournent sur les sites de fin juillet pour les plus précoces jusqu'à mi-octobre, voire début novembre. Les oiseaux fréquentent principalement les chaumes et les semis de colza ainsi que les luzernières, moins souvent les chaumes de blé ou de tournesol. Les rassemblements les plus stables se situent dans des réserves de chasse où la quiétude des oiseaux est assurée. Au cours du séjour postnuptial, certains oiseaux très mobiles peuvent fréquenter plusieurs sites de rassemblement.

Deux groupes d'outardes ont été observés en septembre et octobre sur les sites suivants :

- au lieu-dit "Les Dognons" à Verdille avec 13 à 16 oiseaux (maximum 16 oiseaux le 06/10/05), utilisant différents couverts (luzerne, jachères herbacées, et chaumes de céréales).
- entre les lieux-dits "Le Grand Ormeaux" et "Les Armeneaux" sur la commune de Mons, comptant 15 à 16 oiseaux, avec un maximum de 16 oiseaux également le 06/10/05. Ces oiseaux fréquentaient également différents couverts (chaumes de céréales, jachères herbacées et luzerne).

En 2005, les rassemblements de la ZPS Barbezières-Gourville ont totalisé un maximum de 32 outardes, soit 25 % du total départemental.

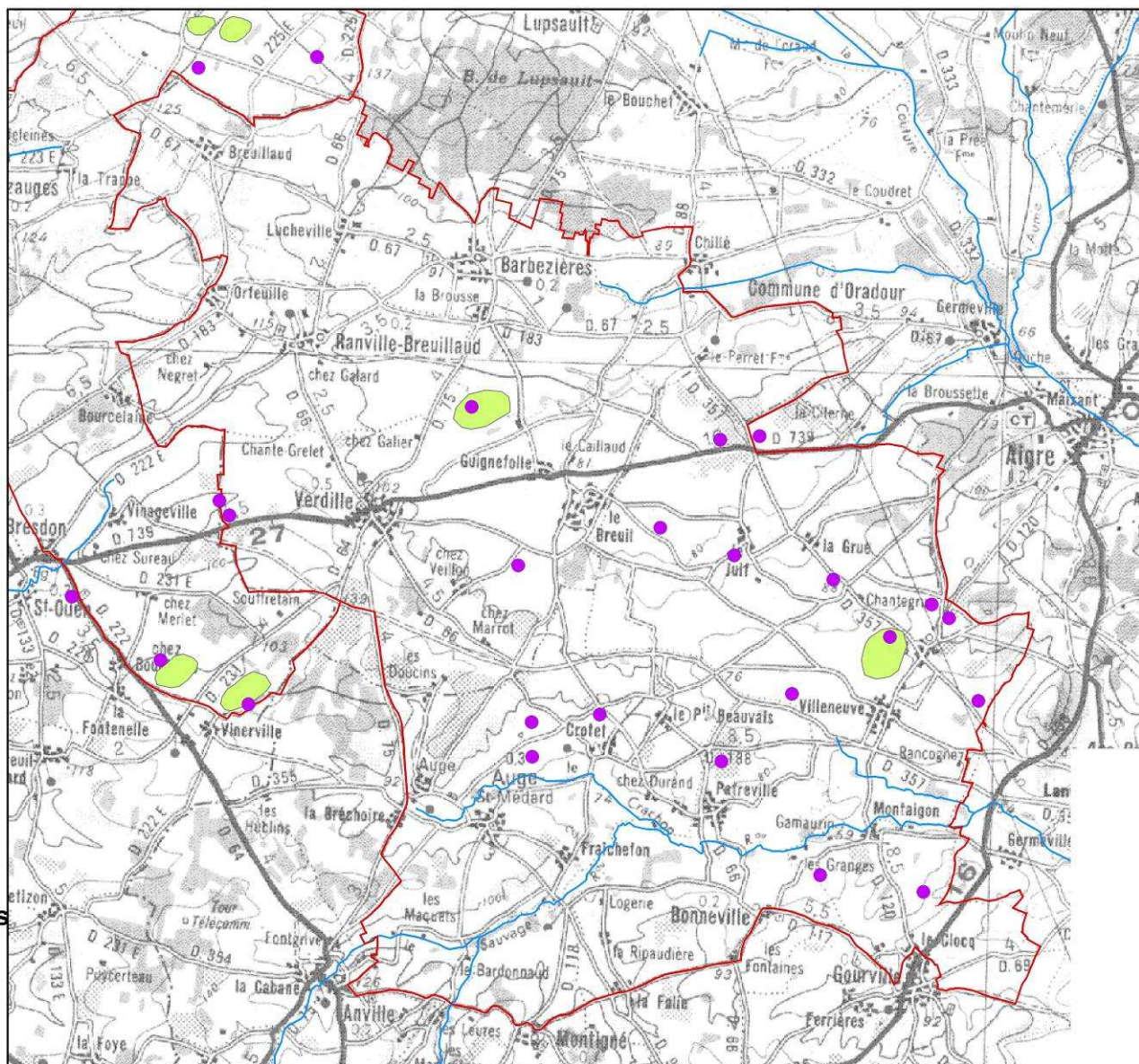
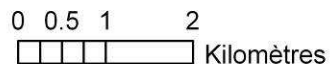
Zone de cantonnement et de rassemblements des Outardes canepetières (source : Charente-Nature-LPO)

ZONE DE CANTONNEMENT ET DE RASSEMBLEMENTS DES OUTARDES CANEPETIERES EN 2005



-  Périmètre de la ZPS
-  Cours d'eau
-  Cantonnement
-  Zone de rassemblement

Nombre de mâles : 19 cantonnés



Sources : SCAN100 (r)-IGN (c) - DIREN Poitou-Charentes - Charente-Nature - LPO --- Carte dessinée par l'ADASEA

2. Œdicnème criard *Burhinus oedicnemus*

L'Œdicnème criard est un limicole de taille moyenne (40-44 cm d'envergure, poids 340-530 g) aux mœurs crépusculaires et nocturnes. Essentiellement terrestre, son comportement farouche et son plumage terne lui permettent de passer inaperçu.

L'Œdicnème est caractéristique des milieux steppiques en zone semi-aride et des prairies sèches de basse altitude (Géroudet, 1982). En France, ses habitats naturels sont les berges de cours d'eau, les steppes et secondairement les pâtures à moutons, habitats en régression qui ont conduit cet oiseau à s'adapter à des cultures variées (tournesol, céréales de printemps...).

Seule espèce de la famille à se reproduire en zone tempérée, il est partiellement migrateur afin d'échapper aux hivers rigoureux. Les populations françaises hivernent normalement en Espagne, mais régulièrement des groupes d'individus sont présents durant l'hiver sur les sites de reproduction. Les migrateurs reviennent, sur leurs sites de reproduction entre fin février et fin mars selon les régions et les conditions climatiques.

Le nid est une dépression dans le sol où sont déposés les œufs. Dans notre région, les milieux les plus utilisés comme site de reproduction sont, les labours, le tournesol, dans les vignes (entre deux ceps) ou dans des jachères clairsemées. En France, les pontes ont lieu principalement en avril et mai. L'incubation dure environ 26 jours, elle est assurée par les deux parents ainsi que l'élevage des jeunes qui deviendront indépendants à l'âge d'environ 40 jours.

Comme l'Outarde, les Œdicnèmes se rassemblent après la reproduction. Les rassemblements post-nuptiaux débutent en juillet et s'étalent jusqu'en novembre. Les groupes d'Œdicnèmes fréquentent des milieux aussi variés que les chaumes de colza, les luzernières...

2.1. EFFECTIF NICHEUR

En Charente, l'Œdicnème se reproduit sur l'ensemble des plaines cultivées de l'ouest du département. La ZPS de Barbezières-Gourville est géographiquement située dans une zone très favorable à la reproduction de cette espèce.

D'origine steppique, l'Œdicnème recherche dans nos plaines, les sols secs et caillouteux pour nicher. Les couples s'établissent de préférence dans les parcelles ensemencées en tournesol, dans des vignes ou parfois dans des jachères.

Le recensement réalisé cette année, par la méthode d'écoute nocturne, indique la présence d'un minimum de 15 couples, répartis sur l'ensemble du territoire de cette ZPS, avec toutefois une plus forte concentration des effectifs sur la commune d'Auge-Saint-Médard. Il semblerait que le nombre de couples recensés par ce protocole, soit nettement sous-évalué au vu des observations réalisées au cours des différentes prospections diurnes du printemps. Par conséquent, l'estimation d'un effectif de 25 à 45 couples nicheurs apparaît plus proche de la réalité.

2.2. RASSEMBLEMENTS POSTNUPTIAUX

Dès la mi-août, les oiseaux commencent à se rassembler en groupes plus ou moins importants sur des sites souvent traditionnels (cf. carte page suivante).

Dans cette ZPS, un seul site de rassemblement traditionnel a été identifié, situé à proximité du village des « Eliots » sur la commune d'Auge-Saint-Médard. Ce rassemblement connu depuis quelques années comptait 120 oiseaux le 6 octobre 2005.

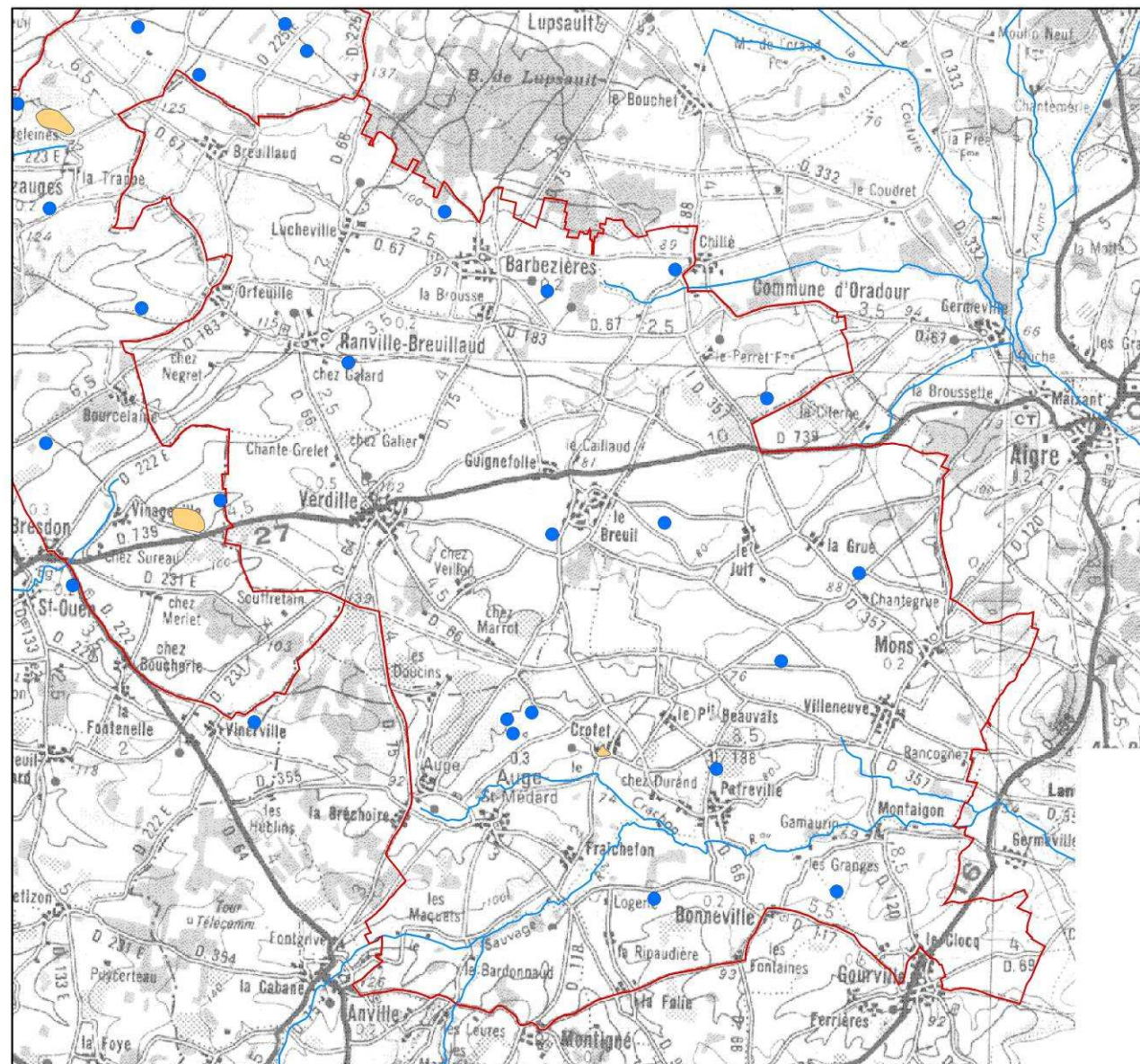
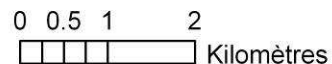
Zone de cantonnement et de rassemblements des *Oedicnèmes criard* (source : Charente-Nature-LPO)

ZONE DE CANTONNEMENT ET DE RASSEMBLEMENTS DES OEDICNEMES CRIARD EN 2005



-  Périimètre de la ZPS
-  Cours d'eau
-  Cantonnement
-  Zone de rassemblement

Nombre de couples :
15 minimum



Sources : SCAN100 (r)-IGN (c) - DIREN Poitou-Charentes - Charente-Nature - LPO --- Carte dessinée par l'ADASEA

3. Busard cendré *Circus pygargus*

Le Busard cendré est un rapace de la famille des Accipitridae. Son envergure est comprise entre 105 et 120 cm, pour un poids de 320 à 445 g pour les femelles et de 230 à 305 g chez les mâles.

Ce rapace occupe des habitats ouverts comprenant aussi bien des zones non perturbées que des milieux transformés par l'homme (marais, friches, prairies, céréales...). Le Busard cendré niche au sol, principalement dans les plaines céréalières en France.

C'est une espèce migratrice qui ne se rencontre en France que pendant la période de reproduction alors que ses quartiers d'hiver sont situés en Afrique. Migrateur trans-saharien, il revient dans nos plaines cultivées au début avril. Le Busard cendré peut nicher de façon solitaire ou en groupes lâches pouvant comprendre une dizaine de couples.

Le nid est installé au sol dans des cultures de céréales, de colza, parfois aussi dans des friches herbacées hautes. Les pontes ont lieu essentiellement au cours du mois de mai et comportent 4 œufs en moyenne. L'incubation est assurée par la femelle pendant 28 à 29 jours.

Le mâle fournit la nourriture à sa partenaire ainsi qu'à la nichée depuis le début de la ponte jusqu'à la fin de l'élevage. Les jeunes s'envolent à l'âge de 28 à 36 jours.

Le régime alimentaire du Busard cendré est constitué de petits mammifères, essentiellement de Campagnol des champs *Microtus arvalis* les années où ces derniers sont abondants, mais peut aussi comporter des petits passereaux et de gros insectes. Ces populations sont toutefois dépendantes des fluctuations de celles du campagnol des champs.

Le Busard cendré a besoin des milieux herbacés qui permettent à ses proies de se développer : prairies, luzernières, jachères, friches herbacées... Souvent, les jeunes ont besoin d'être sauvés pendant les moissons car ils ne savent pas encore voler quand les travaux agricoles se produisent.

La vigilance des agriculteurs ou des ouvriers agricoles et l'intervention de bénévoles associatifs sont alors le seul moyen de sauver les nichées. Le Busard cendré quitte les plaines cultivées en septembre pour hiverner en Afrique.

Le Poitou-Charentes accueille 17 % de la population nationale de ce rapace. La majorité des nicheurs de la région se reproduit dans les plaines céréalières.

Un recensement partiel réalisé sur la ZPS met en évidence la présence de 9 couples de Busard cendré. Les zones de cantonnement et de nidification sont toutes localisées sur la partie Est du territoire de cette ZPS, avec une plus forte concentration de nicheurs au niveau des plaines céréalières de la commune de Mons. La majorité des couples ont utilisé des cultures céréalières (blé principalement) comme site de nidification, parfois des jachères.

4. Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Comme l'espèce précédente, le Busard Saint-Martin fait partie de la famille des Accipitridae. Plus grand que le Busard cendré, son envergure est comprise entre 100 et 120 cm, pour un poids moyen de 530 g chez les femelles et de 350 g chez les mâles.

Migrateur partiel, il est souvent sédentaire dans les plaines cultivées du Poitou-Charentes, où on le rencontre dans les habitats ouverts, avec une large variété de végétation pour les sites de nidification (prairies, céréales, marais, landes et jeunes plantations de conifères).

Ce rapace niche de façon solitaire, parfois en colonies lâches. La femelle construit le nid à même le sol, dans la végétation haute et dense des cultures, landes ou parcelles en cours de boisement. Les pontes ont lieu de mi-avril à début juillet avec un pic en mai. L'incubation est entièrement assurée par la femelle et dure entre 29 et 31 jours. Au cours de cette période, c'est le mâle qui apporte la nourriture à la femelle.

Les jeunes s'envolent à 30-35 jours et sont nourris par les parents pendant plusieurs semaines après leur envol.

Le régime alimentaire du Busard Saint-Martin est essentiellement constitué de petits mammifères, mais aussi de passereaux. Cependant, il est assez dépendant des fluctuations des populations de campagnols.

Ce rapace est moins fréquent sur ce territoire que l'espèce précédente. Seulement 4 zones de cantonnement réparties de façon homogène ont été identifiées cette année sur le territoire de cette ZPS.

5. Bruant ortolan *Emberiza hortulana*

Espèce paléarctique continentale, le Bruant ortolan est largement distribué en Europe, hormis sur la façade atlantique. Cependant, la France héberge moins de 1% des effectifs européens.

C'est une espèce migratrice en fort et constant déclin en Europe et en France. La population de la région Poitou-Charentes représente la seule subsistant dans tout l'ouest de la France.

Sa présence est conditionnée par la conjonction de trois facteurs : l'existence d'une végétation herbacée rase et clairsemée laissant des espaces de sol nu, la présence de postes de chant légèrement surélevés et cet oiseau recherche des endroits chauds et secs.

Présent de la mi-avril à la fin septembre sur ses sites de reproduction, il niche à même le sol dans des milieux à végétation herbacée basse et peu dense. Le mâle a besoin de postes de chant en hauteur d'où il égrène son chant du 15 mai au 15 juin : arbres isolés, haies, fils téléphoniques... Les jeunes au nid sont nourris d'insectes de taille moyenne à petite.

La variété des milieux encore présents sur la commune de Mons, avec le maintien de petites vignes, de couverts herbacés et d'un linéaire de haies non négligeable, offre à cette espèce des conditions encore favorables à son cantonnement. Ainsi, 4 couples ont été inventoriés sur cette commune en 2005.

6. Pipit rousseline *Anthus campestris*

Le Pipit rousseline est une espèce paléarctique dont les populations européennes sont réparties de la Suède aux pays méditerranéens et du Portugal à l'Oural. En France, cette espèce apprécie particulièrement la chaleur et la sécheresse du pourtour méditerranéen. De ce fait, le Pipit rousseline trouve en Poitou-Charentes, la limite nord de son aire de répartition française, où il est rare.

Passereau migrateur, à l'origine associé aux milieux ouverts et secs à végétation rase, il s'installe désormais dans notre région dans des carrières, des dunes, des pelouses calcaires et des cultures sur sol caillouteux. Il est présent sur ses sites de reproduction de mai à juillet, mais très discret en période de nidification, il est difficile à observer. Le nid est installé à même le sol, dans des endroits herbacés, secs et ensoleillés et présentant des zones de sol nu.

Son régime alimentaire est constitué d'invertébrés. 4 couples ont été observés régulièrement sur ce territoire, occupant, pour 2 d'entre eux, des zones de terres nues avec la présence de vignobles. Les 2 autres couples s'étaient établis en périphérie du bourg de la commune de Mons.

7. Alouette lulu *Lululla arborea*

L'Alouette lulu est un oiseau strictement paléarctique, la péninsule ibérique abritant les trois quarts des effectifs européens. Elle affectionne particulièrement les climats secs et ensoleillés des zones méditerranéennes et continentales.

Oiseau sédentaire ou migrateur partiel selon les populations, l'Alouette lulu est répartie de façon hétérogène en Poitou-Charentes où elle est essentiellement inféodée aux habitats herbeux à faible couverture végétale, des zones bocagères, des landes, des vignobles et des dunes boisées.

Elle se distingue des autres alouettes par sa tendance à se percher sur des postes de chant élevés tels qu'arbres, arbustes et lignes électriques.

L'Alouette lulu niche au sol. Son régime alimentaire est essentiellement granivore, devenant nettement insectivore en période de reproduction. Elle effectue au moins 2 pontes par an. Les jeunes s'alimentent d'insectes de taille moyenne à petite. Ils quittent le nid avant de pouvoir voler. Ils se déplacent alors au sol.

Un couple cantonné sur Mons (lieu-dit les Chaumes de la Citerne) a été localisé sur la ZPS.

8. Vanneau huppé *Vanellus vanellus* et Pluvier doré *Pluvialis apricaria*

La ZPS ne constitue pas un secteur de reproduction pour ces espèces, mais un lieu d'hivernage et un lieu de halte lors des migrations ou des vagues de froid.

Un suivi des populations de Vanneau huppé et de Pluvier doré a été réalisé sur ce territoire au cours de l'hiver 2003/2004.

2 principaux sites d'hivernage concernant ces deux espèces ont ainsi pu être identifiés :

- « Champs du Buisson » commune de Verdille : ce site est caractérisé par une vaste plaine dégagée, où des labours constituent l'essentiel des sites utilisés en décembre et janvier par environ 200 vanneaux et une trentaine de Pluviers dorés (184 vanneaux et 33 pluviers le 08/01/04).

- « Le Mas du Moulin » toujours sur la commune de Verdille, site de plaine cultivée, un groupe d'une centaine de vanneaux et quelques Pluviers dorés se localisent sur des labours et des parcelles de céréales.

9. Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

Le Busard des roseaux est le plus grand et le plus rare des busards européens, son envergure étant comprise entre 115 et 140cm.

C'est une espèce sédentaire en Poitou-Charentes où l'essentiel de la population se concentre sur les marais littoraux de Charente-Maritime.

Elle est inféodée aux milieux humides de basse altitude. Il fréquente tout particulièrement les marais, étangs et lacs pourvus d'une abondante végétation hélophiles dense (phragmites, scirpes...) mais peu boisés. Cependant, l'espèce a récemment colonisé des milieux secs à vocation plus ou moins agricoles (friches, landes, cultures fourragères et céréalières).

Farouche, le Busard des roseaux exige une certaine quiétude pour se reproduire et la roselière inondée demeure souvent le milieu préférentiellement utilisé pour construire son nid à même le sol. L'aire volumineuse est construite et entretenue par le mâle et la femelle. Les pontes interviennent entre le 10 mars et la fin juin, avec un maximum fin avril. Les œufs dont le nombre varie de 1 à 8 sont couvés par la femelle durant 30 à 36 jours. Pour l'élevage des jeunes, les deux adultes participent au ravitaillement des jeunes en proies. Ces dernières sont surtout constituées de petits mammifères et de jeunes oiseaux. Agés de 45 à 50 jours, les jeunes ont acquis les capacités de vol suffisantes et tentent leurs premières chasses.

Le Busard des roseaux est essentiellement charognard mais se révèle à l'occasion, être un très bon chasseur. Ses proies se composent de micromammifères et d'oiseaux.

L'espèce a connu une expansion au cours de la dernière décennie. Très rare en Charente-Maritime dans les années 60, le Busard des roseaux a montré un pic d'abondance au milieu des années 80. Depuis les effectifs ont chuté de 50%. L'assèchement des zones humides et la destruction des roselières privent l'espèce d'habitats qui lui sont indispensables.

Sur la ZPS de la plaine de Barbezières à Gourville, l'observation de cette espèce reste anecdotique et correspond à des individus erratiques provenant de Charente-Maritime. Aucun couple ne se reproduit sur ce secteur.

10. Pluvier guignard *Eudromias morinellus*

Le Pluvier guignard, espèce paléarctique, est un limicole nichant dans les toundras et les massifs montagneux d'Ecosse, de Scandinavie, d'Europe de l'est et d'Asie. En France, c'est un nicheur très rare, seuls quelques couples (1 à 10) se reproduisent sur de hauts plateaux pyrénéens. Le guignard hiverne essentiellement en Afrique du Nord, en bandes lâches.

Lors de la migration postnuptiale, des oiseaux scandinaves sont régulièrement vus en petit nombre sur plusieurs points de la côte atlantique, en Crau ainsi que dans le Var.

C'est au cours de cette migration qu'une dizaine d'individus sont observés en région Poitou-Charentes. L'observation d'un individu réalisée le 06/09/2005 sur la commune de Verdille, en atteste.

Ild – Récapitulatif des espèces inventoriées

LEGENDE GENERALE

N = Nicheur

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DO = Directive Européenne 79/409 "Oiseaux" (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du patrimoine Naturel)

S = à surveiller ; I = indéterminé ; V = vulnérable ; R = rare ; Déc = en déclin ; E = en danger ; D = Disparue

Au total, ce sont 100 espèces d'oiseaux qui ont été recensées dont 13 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires.

Liste des oiseaux d'intérêt communautaire de l'annexe I en 2005 (source : Charente-Nature)

Nom français	Nom latin	N	PN	DO	LRN	LRR
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	O	X	I		S
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>		X	I		R
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	O	X	I		Déc
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	O	X	I		S
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	O	X	I		R
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		X	I		R
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	O	X	I		S
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	O	X	I		V
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>			I		
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>			I		E
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	O	X	I		Déc
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	O	X	I		R
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	O	X	I		E

Autres oiseaux d'intérêt communautaire en 2005 (source : Charente-Nature-LPO)

AUTRES OISEAUX D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE









Pipit rousseline

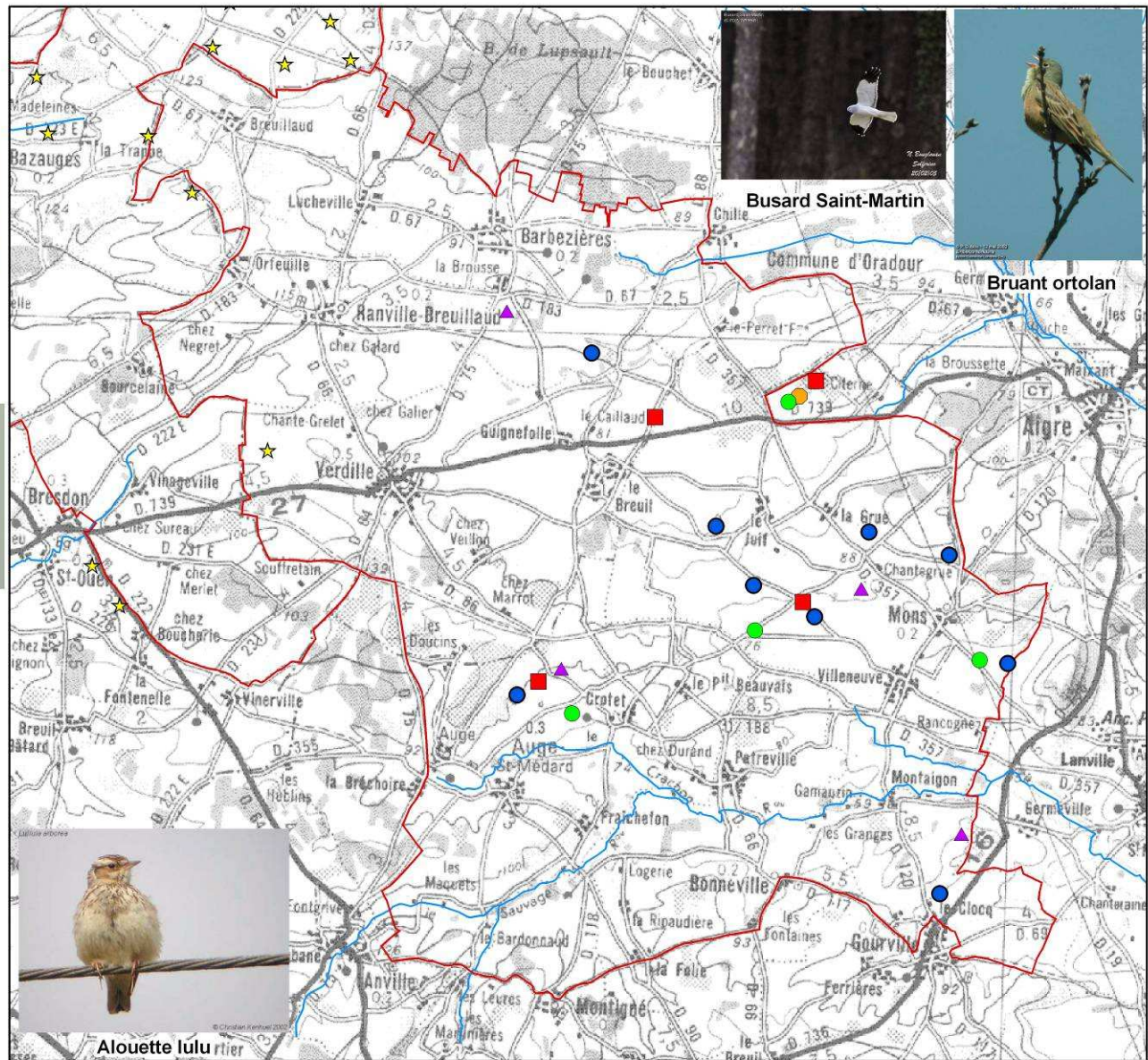
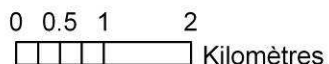


Pluvier doré

Busard cendré



-  Périmètre de la ZPS
-  Cours d'eau
-  Pipit rousseline
-  Pluviers
-  Busard cendré
-  Busard Saint-Martin
-  Bruant ortolan
-  Alouette lulu



Sources : SCAN100 (r)-IGN (c) - DIREN Poitou-Charentes - Charente-Nature - LPO --- Carte dessinée par l'ADASEA

Ensemble des espèces d'oiseaux observées en 2005 (source : Charente-Nature)

100 espèces d'oiseaux ont été recensées.

Nom français	Nom latin	N	PN	DO	LRN	LRR
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		X			S
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X			
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			
Oie cendrée	<i>Anser Anser</i>					V
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	O				
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	O	X	I		S
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	O	X			
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>		X	I		R
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	O	X	I		Déc
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	O	X	I		S
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	O	X	I		R
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	O	X			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	O	X			S
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	O	X			R
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>		X			
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		X	I	R	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	O				I
Perdrix grise	<i>Perdrix perdrix</i>	?				I
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	O				S
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	O				
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedichnemus</i>	O	X	I		S
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	O	X			V
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	O				
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>					S
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>			I		
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>			I	E	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		X		R	Déc
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>					E
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>		X			
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	O				
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	?	X			V
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	O				
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	O				Déc
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	O	X			
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	O	X			
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	O	X			S
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	O	X			
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	O	X			Déc
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	O	X			S
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	O	X			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	O	X	I		Déc
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	O				Déc
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	O	X			S
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	O	X			S
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	O	X			
Pipit farouche	<i>Anthus pratensis</i>		X			V
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	O	X			
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	O	X	I		R
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	O	X			
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		X			

Nom français	Nom latin	N	PN	DO	LRN	LRR
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	O	X			
Troglodyte	<i>Troglodytes troglodytes</i>	O	X			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	O	X			
Rougegorge	<i>Eritacus rubecula</i>	O	X			
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	O	X			
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	O	X			Déc
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	O	X			
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		X			R
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>					V
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	O	X			S
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	O				
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>					
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	O				
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>					
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	O				
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	O	X			
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	O	X			
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	O	X			
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	O	X			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	O	X			
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		X			V
Pouillot de bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	O	X			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	O	X			
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	O	X			
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	O	X			S
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>		X			E
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	O	X			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	O	X			
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	O	X			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	O	X			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	O	X			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	O	X			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	O				
Geai des chênes	<i>Garulus glandarius</i>	O				
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	O				
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	O				
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	O				
Etourneau sansonnet	<i>Stumus vulgaris</i>	O				
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	O	X			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	O				
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	O	X			
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	O	X			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	O	X			
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	O	X			
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	O	X			
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	O	X			
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	O	X	I		E
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	O	X			
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	O	X			
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	O	X			

Ile - Conclusion sur les inventaires biologiques

Les inventaires biologiques concernant les populations d'oiseaux nicheurs et hivernants montrent que 13 espèces sont d'intérêt communautaire sur la ZPS de Barbezières-Gourville.

Les densités d'Outarde canepetière et d'Oedicnème criard sont assez fortes en comparaison d'autres sites de plaine cultivée. Pour l'Outarde, ce résultat avait déjà été signalé lors de l'enquête nationale 2004. La ZPS de Barbezières-Gourville accueille 31% de l'effectif de la Charente.

Avec 9 couples nicheurs, elle constitue probablement l'un des secteurs de plaine où la densité de Busard cendré en reproduction est la plus forte en Charente.

Pour les autres espèces nicheuses, la présence de plusieurs couples de Pipit Rousseline et de Bruant ortolan, du fait de la diversité des milieux encore présents (vigne, haie...), prouve l'intérêt majeur de la ZPS pour la reproduction de l'ensemble du cortège avifaunistique des plaines cultivées.

La forte population de Huppe fasciée dans les villages et hameaux, démontre que ceux-ci présentent à la fois des sites de nidification sans doute encore nombreux (cavités) mais également des ressources alimentaires suffisantes (gros insectes dans les prés, jardins vergers).

Les tendances d'évolution des espèces d'intérêt communautaire sur la ZPS sont relativement mal connues, faute de suivis antérieurs. Les seuls résultats chiffrés proviennent des enquêtes sur l'Outarde canepetière : la forte régression de cette espèce (- 20 % depuis 2003 mais - 50 % depuis 2000) et le très net recul des effectifs de Perdrix grise, signalé unanimement lors des groupes de travail, montrent une dégradation des conditions d'accueil de l'avifaune sur la ZPS, tant pour les sites de reproduction que d'alimentation.

III – LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

III – LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

IIIa – Méthodologie d'inventaire des données socio-économiques.

L'inventaire des activités socio-économiques s'est basé sur les données statistiques existantes :

- Recensement de la population 1999 – Communes...Profils 16 – I.N.S.E.E.
- Recensement agricole 2000 – La fiche comparative Poitou-Charentes – Ministère de l'agriculture et de la Pêche.

Sur les données (études et statistiques) que possèdent les services publics et les services privés :

- D.D.A.S.S. : Périmètre de protection de captage d'eau potable
- DIREN : les données sur l'environnement
- D.D.A.F
- La Chambre d'Agriculture et l'A.D.A.S.E.A (données sur les CAD).
- Le C.R.P.F.
- La Fédération Départementale des Chasseurs
- La F.P.P.M.A.

Certaines données ont été remises à jour ou complétées lors de rencontres communales (acteurs locaux réunis par le maire) ou de rencontres avec des responsables de services publics ou privés.

Pour mettre à jour les données sur les activités socio-économiques, et plus particulièrement agricoles, des enquêtes communales ont été réalisées en avril-mai 2005. Lors de ces enquêtes, nous avons recensé :

- les exploitations agricoles (nombre et âge des exploitants, orientations de production, superficie, perspectives),
- les autres activités socio-économiques (artisans, services publics et privés)
- les activités de loisirs
- les périmètres réglementaires et les projets de développements privés et publics.

IIIb – La démographie

Le secteur de la ZPS est peu densément habité. Les communes sont éloignées des grands axes de circulation et des centres de décisions départementaux. Les activités économiques principales sont l'agriculture et l'artisanat, activités peu employeuses de main d'œuvre. La situation géographique et économique explique en partie la situation démographique de cette partie du Poitou-Charentes.

Les communes concernées par la ZPS ont une faible densité de population variant de 11 à 25 habitants au km², la moyenne étant de 19 habitants au km² (57 en Charente). Aucune commune n'a plus de 1000 habitants. La plus petite est Montigné avec 112 habitants et la plus grande est Verdille avec 518 habitants.

Le nombre total d'habitants est de 2283, soit moins de 1% de la population totale du département de la Charente. Le nombre d'habitants a diminué dans pratiquement toutes les communes sauf à Gourville. Il est passé de 2694 habitants en 1975 à 2283 en 1999, soit un taux de variation de -15 % (0.8 % en Charente). Un projet de lotissement est prévu à Mons (le bourg) pour accueillir de nouveaux résidents.

La population est relativement âgée avec un indice de jeunesse de 0.59 (0.85 en Charente ; population des moins de 20 ans sur la population des plus de 59 ans). 1/3 de la population a plus de 59 ans et 20 % moins de 20 ans.

Le taux d'activité de la population âgée de 20 à 59 ans dans la population totale de la même tranche d'âge est de 82.3 % (82,7 % en Charente). 86 % de la population active âgée de 20 à 59 ans est occupée. 27 % de la population travaille dans le secteur agricole et 47 % dans le secteur tertiaire. Le reste de la population active travaille dans l'artisanat et l'industrie.

IIIc – L'utilisation du site

1. L'agriculture

L'agriculture est la principale activité économique occupant la ZPS. La majorité des surfaces est consacrée à la céréaliculture (plus de 80 %). En termes économique, l'ensemble des productions végétales, céréales et oléagineux, est encadré par la PAC et l'application de la conditionnalité pourrait avoir des conséquences non négligeables sur l'assolement et le mode de gestion de ces surfaces.

En termes d'impact sur le paysage, les exploitations ont recherché une simplification du travail avec le regroupement des parcelles et la destruction des haies pour avoir des parcelles plus grandes et réaliser des économies d'échelle.

Cette activité a un rôle primordial pour le maintien des espèces d'oiseaux de plaines. Pour cette raison, il avait été mis en place un Contrat d'Agriculture Durable (CAD 2005-2006) à thématique « Outarde canepetière et faune associée » proposant des actions permettant de mettre en place et gérer des couverts herbacés (voir paragraphe sur le bilan des CAD).

Un nouveau dispositif est en cours depuis mai 2007 : les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt).

Exploitants et SAU

Dans les communes concernées par le site, le nombre d'exploitants a progressivement diminué pour des raisons structurelles (agrandissement posant le problème de la transmissibilité de la structure), sociales (les enfants souhaitent de moins en moins prendre la suite de leur parents) et politiques (évolution des politiques agricoles européenne et nationale). Ces changements ont également des conséquences sur l'évolution des pratiques agricoles.

Lors des enquêtes communales, 150 sièges d'exploitations pour 184 exploitants ont été recensés (siège d'exploitation en Charente avec au moins une parcelle dans la ZPS de Barbezières à Gourville).

La majorité des exploitants ont entre 40 et 55 ans.

La baisse du nombre d'exploitations a permis à celles qui restaient de s'agrandir. La Superficie Agricole Utile (SAU) moyenne des exploitations recensées sur le site est de 80 ha avec une SAU variant de 2 à 312 ha).

Statistiques sur l'agriculture (sources : ADRESTE 2000)

RA 2000 (Agreste)	ANNEE*		
	1979	1988	2000
Superficie totale des communes (ha)	/	/	12040
S.A.U. des communes (ha)	/	/	10087
S.A.U. des exploitations (ha)	10546	10528	10755
Nombre total d'exploitations	340	286	196
Nombre d'exploitations professionnelles	233	207	125
S.A.U. moyenne des exploitations (ha)	31	37	55
Terres labourables (ha)	8721	9352	9721
Superficie fourragère principale (ha)	2357	926	665
Superficie toujours en herbe (ha)	540	275	183
Blé tendre	2439	2562	3218
Maïs-grain et maïs semence (ha)	1369	1346	1568
Vigne (ha)	1249	932	814

Les résultats sont confidentiels lorsque la donnée est inférieure à 3 ha pour le cas présent

Quelques définitions du recensement agricole

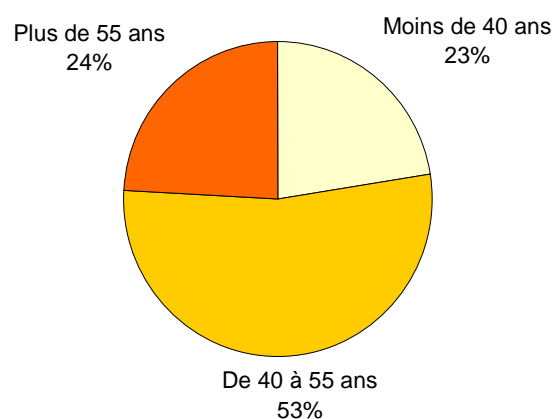
L'exploitation agricole se définit comme une unité économique répondant simultanément aux trois conditions suivantes : elle produit des produits agricoles ; elle atteint ou dépasse une certaine dimension (1 ha de SAU, sinon 20 ares en cultures spécialisées, sinon présence d'une activité suffisante de production agricole estimée en effectifs d'animaux, en surface de production ou en volume) ; elle est soumise à une gestion courante indépendante.

L'exploitation agricole professionnelle répond à 2 autres critères : elle atteint une dimension économique d'au moins 8 Unités de Dimension Européenne (12 ha équivalent-blé) ; elle utilise au minimum l'équivalent de travail d'une personne occupée à 3/4 temps pendant une année. (attention, la définition est différente de celle de la M.S.A.)

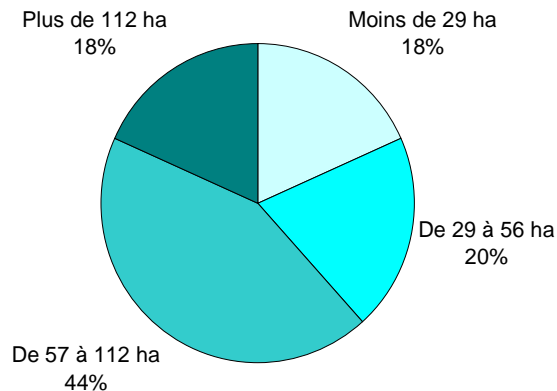
La Superficie Agricole Utile comprend les grandes cultures (céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages,...), les superficies toujours en herbes, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes, les jachères et les jardins et vergers familiaux

Les terres labourables comprennent les céréales, les cultures industrielles, les légumes secs et protéagineux, les fourrages, les pommes de terre, les légumes frais de plein champs et les jachères

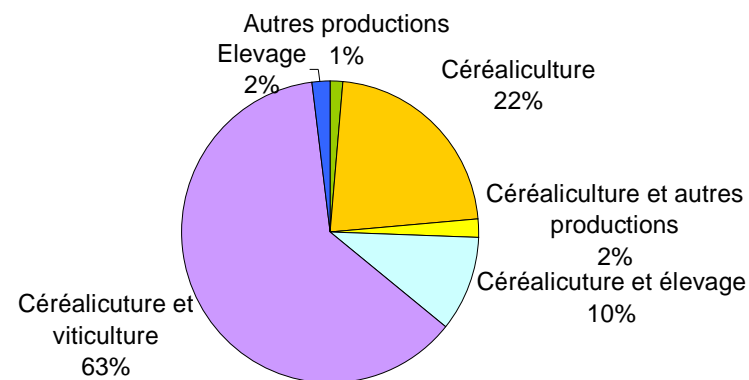
Classe d'âge des exploitants en Charente



Classes de SAU en Charente



Principales orientations de production en Charente



L'élevage

Le climat et la nature des sols, accompagnés d'une amélioration des techniques agricoles, ont permis le développement de la céréaliculture et de la viticulture au dépens de l'élevage. Depuis 1979, l'élevage sur ce secteur a fortement évolué avec une diminution des cheptels bovins (lait et viande) et caprins (lait) de plus de 50 %. En 2005, plusieurs éleveurs d'animaux subsistent en élevage de caprins (8) ou de bovins (4) et 3 éleveurs de chevaux (loisirs et professionnels). Les autres élevages (porcins, volailles) sont au nombre de 3.

La diminution de l'élevage est due :

- aux évolutions des structures agricoles (moins d'exploitants, agrandissements), sociales et à la nature des sols accompagnée de la disparition des filières sur le secteur,
- aux conséquences des politiques nationales et européennes qui ont accéléré le processus.

Jusqu'à présent, l'activité d'élevage n'a pas été soutenue financièrement pour le maintien de ses prairies permanentes alluviales, comme c'est le cas, sur les vallées de la Boutonne et de la Charente (CAD « Marais charentais »).

Les couverts herbacés

Entretien avec M. Ménard, directeur commercial de la société Durepaire

La forte baisse du nombre d'éleveurs a engendré une diminution des Surfaces Toujours en Herbe (STH) et des Superficies Fourragères Principales (SFP) au profit de la culture de blé tendre et de tournesol, productions bien adaptées aux groies. En 2005, les couverts herbacés (luzernes, jachères et prairies) occupent 737 ha dont 113 ha en prairie et 180 ha en luzerne.

La production de luzerne a pu se maintenir grâce à la présence sur la commune de Verdille d'une entreprise de déshydratation de la

luzerne pour l'alimentation des animaux (société Durepaire). Elle propose des contrats signés annuellement avec les agriculteurs.

En 2005, la société Durepaire avait en contrat environ 400 ha de luzerne localisée essentiellement autour de Verdille. Des interventions sont effectuées jusqu'à Ruffec. Elle assure éventuellement la fauche de la luzerne et son transport.

Le cahier des charges ne présente pas d'exigences particulières, néanmoins, la luzerne doit être propre (pas de présence de coquelicots par exemple car cela pose des problèmes dans l'alimentation des chevaux). Il n'y a pas de contrainte sur la densité de plantation mais en dessous de 10 tonnes de matière sèche/ha/an, la luzerne n'est pas intéressante économiquement par rapport aux autres céréales (10 tonnes, c'est le maximum que peut atteindre une luzernière les deux premières années, ensuite le rendement diminue).

Il y a des exigences au niveau de la variété avec des espèces plus tendres. Au niveau des traitements, les exploitants utilisent du phosphore et du soufre, il n'y a pas d'apport en azote. Il faut une quantité suffisante de protéines et une coupe trop tardive fait perdre toute la qualité à la luzerne.

Avant le 15 mai, les conditions climatiques ne permettent pas de faucher la luzerne (pluie empêchant les travaux agricoles et humidité ne permettant pas la conservation de la récolte). La fauche est souvent décalée au 15 juin. Entre deux coupes s'écoulent 45 jours environ (coupe avant la montée en graine). Si la luzerne peut être séchée, il serait possible de faucher plus tôt. Il faut compter 5 jours de séchage.

Aujourd'hui, la société Durepaire n'a pas les moyens matériels pour sécher la luzerne. En moyenne, il y a trois coupes annuelles. 95 % de la récolte est faite par la société Durepaire ou une entreprise agricole associée. La luzerne est semée pour 3-4 ans.

La société Durepaire a été achetée en fin d'année par un groupement de coopérative (CAC, Alicoop et Civray-Cap Sud, Alicoop étant majoritaire. Sous direction à Pamproux).

Les céréales et oléagineux

La production de blé tendre et de tournesol a augmenté depuis 1979 avec un accroissement des surfaces supérieur à 30 %.

Les surfaces consacrées à la production de maïs ont peu évolué (1568 ha en 2000), les rendements sur les groies étant faibles en culture sèche.

La vigne

La crise viticole des 10 dernières années a eu pour conséquence une réduction des surfaces en vigne, d'autant plus que le secteur n'est pas classé dans un cru « noble » (Fin bois, quatrième cru sur six). En 2000, la vigne couvrait 814 ha (territoire des 9 communes) et sa surface a diminué de 35 % entre 1979 et 2000. Dans la ZPS, la vigne représente 462 ha en 2005 que nous retrouvons surtout dans la moitié sud.

L'irrigation

Une autre évolution importante de l'agriculture sur le territoire est l'accroissement des superficies irriguées qui sont passées de 178 ha en 1979 à 1148 ha en 2000. L'inventaire a recensé sur le site 22 exploitations (15% des exploitations recensées) faisant de l'irrigation (maïs, maraîchage, tabac, luzerne).

Perspectives (Exploitants de plus de 50 ans, 74% de réponses)

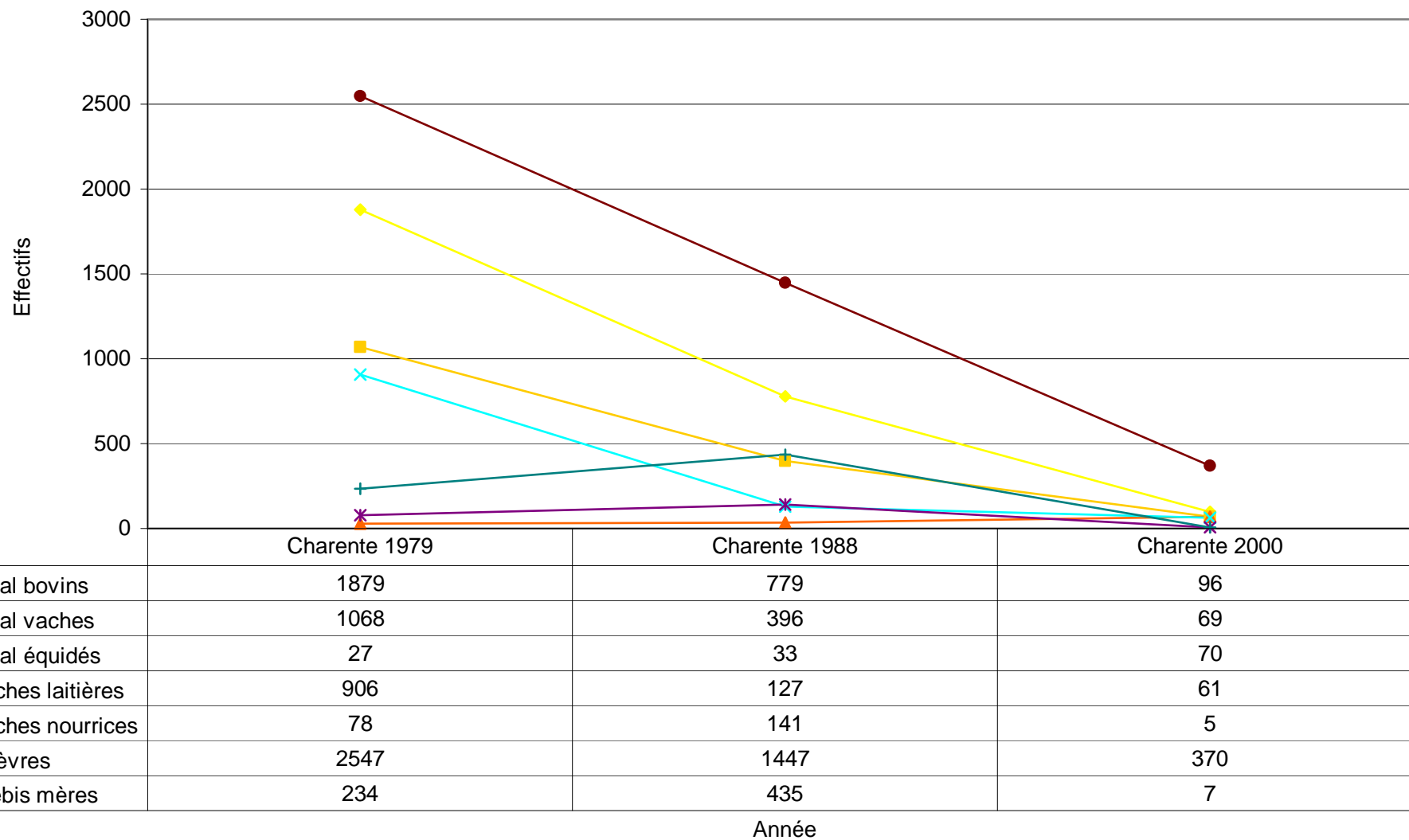
D'après l'inventaire 2005, 1/3 des exploitants ont plus de 50 ans. Même si une majorité d'exploitants ne sait pas s'ils auront un successeur, l'abandon des terres ou leur boisement est peu probable actuellement. Une grande partie servira à l'agrandissement des exploitations voisines, ce qui pourra engendrer à l'avenir des surfaces plus grandes en monoculture, sans la mosaïque d'habitats que nous avons aujourd'hui.

Par là même, la question se pose sur la capacité à transmettre ou à installer sur des structures de taille importante et demandant ainsi des capitaux élevés.

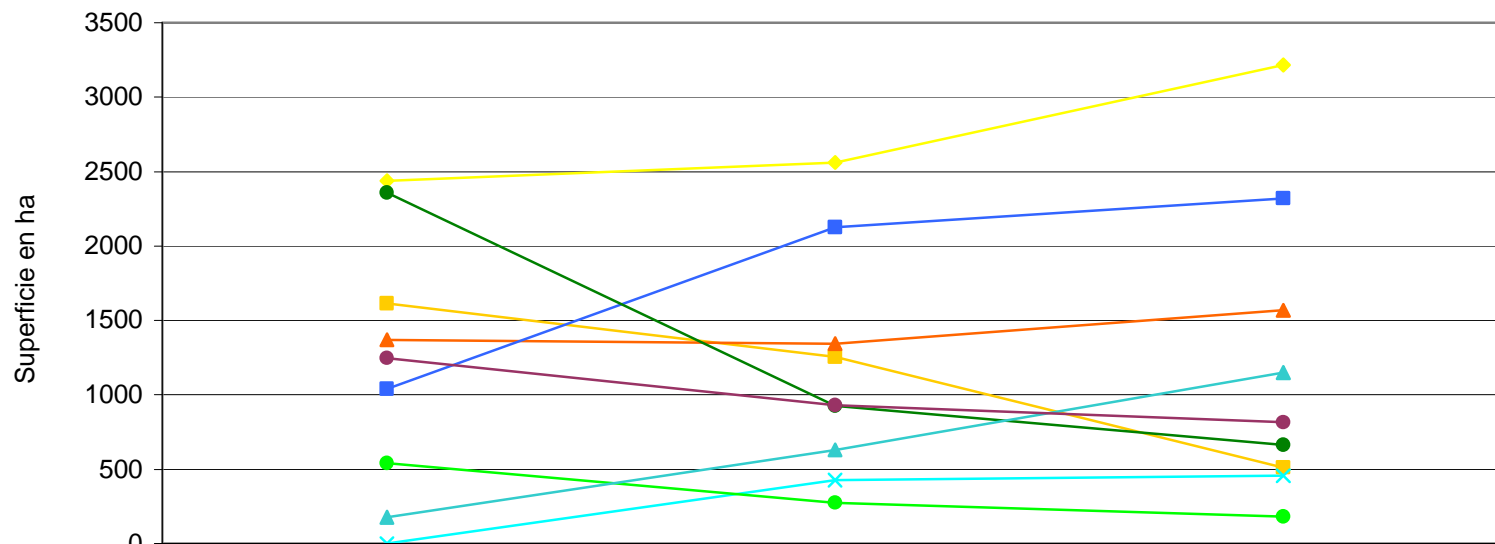
Perspective des exploitants âgés de plus de 50 ans en 2005 (source : ADASEA)

Perspective	Nombre d'exploitants	SAU en ha
A priori pas de suite	21	1327
Ne sais pas	32	2796
Suite a priori assurée	9	631

Evolution des orientations de productions en élevage de 1979 à 2000 (source : AGRESTE 2000)



Evolution des orientations de productions en culture de 1979 à 2000 (source : AGRESTE 2000)



	Charente 1979	Charente 1988	Charente 2000
◆ Blé tendre	2439	2562	3 218
■ Orge et escourgeon	1613	1254	511
▲ Maïs-grain et maïs semence	1369	1346	1 568
× Colza grain et navette	1	425	455
■ Tournesol	1039	2128	2 322
● Superficie fourragère principale	2357	926	665
● Superficie toujours en herbe	540	275	183
▲ Superficie irriguée	178	628	1 148
● Vignes	1249	932	814

Année

Bilan sur le Contrat d'Agriculture Durable (2005-2006)

Le CAD « Outarde canepetière et sa faune associée » concerne 34 communes. Les actions visent la gestion des couverts herbacés (prairies, jachères, implantation du gel PAC, reconversion de terres arables en culture d'intérêt faunistique, luzerne) favorables au maintien des populations d'Outarde canepetière et l'entretien des haies en action secondaire. L'animation, pour promouvoir les actions CAD sur le site, a débuté après la signature de l'arrêté préfectoral (10 février 2005).

Fin octobre 2006, 20 contrats CAD étaient signés correspondant à un peu plus de 289 ha (voir tableau page suivante), dont 245 ha dans la ZPS (3,4 % de la SAU de la ZPS). Les parcelles engagées se localisent majoritairement au sud de la ZPS dans les communes de Gourville, Bonneville et Auge-Saint-Médard. A noter que 14 exploitants ont également pris une mesure pour l'entretien d'une haie sur une ou deux faces, pour une longueur de 37762 mètres dont 30106 mètres dans la ZPS.

Les exploitants engagés dans un CAD sur le site sont majoritairement des céréaliers-viticulteurs ou viticulteurs-céréaliers (14 exploitations) ou des céréaliers (2).

Ensuite, nous retrouvons des céréaliers (4) avec une autre production (tabac, caprine, porcine, maraîchage), soit en production principale, soit en production secondaire.

Les viticulteurs-céréaliers s'engagent plus facilement dans le CAD. Leur intérêt est de développer la viticulture et de réduire l'activité sur les céréales. Il n'y a pas d'éleveurs bovins ou caprins engagés aujourd'hui dans le CAD car il y a peu d'éleveurs sur le site Natura 2000, ce qui réduit la contractualisation avec eux ; et la mesure « Transformation d'une luzernière en luzernière à outarde » ne les intéresse pas économiquement. En effet, l'action engendre une baisse de rendement de la production de luzerne (semis peu dense) et une baisse de la qualité (fauche tardive) qui s'accroît avec les années, la mesure étant fixe (une rotation de 3 ans serait peut-être plus intéressante). Pour compenser la ration alimentaire, l'éleveur est obligé

d'acheter des compléments alimentaires. En conséquence, l'aide de l'action (450 euro/an/ha) ne compense pas la perte économique.

Le dispositif CAD a été remplacé par un nouveau dispositif en mars 2007 : les mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt). Le nouveau dispositif, qui reprend en majorité les mêmes cahiers des charges que les CAD, peut perdre de son attractivité auprès des exploitants agricoles sur le plan financier. En effet, le bonus Natura 2000 (soit 20% en + par ha) n'est plus disponible, probablement faute de budget suffisant. Les montants par hectare seront peut-être valorisés en 2009.

Parcelles en contrat CAD hors et dans la ZPS en novembre 2006 (source : ADASEA)

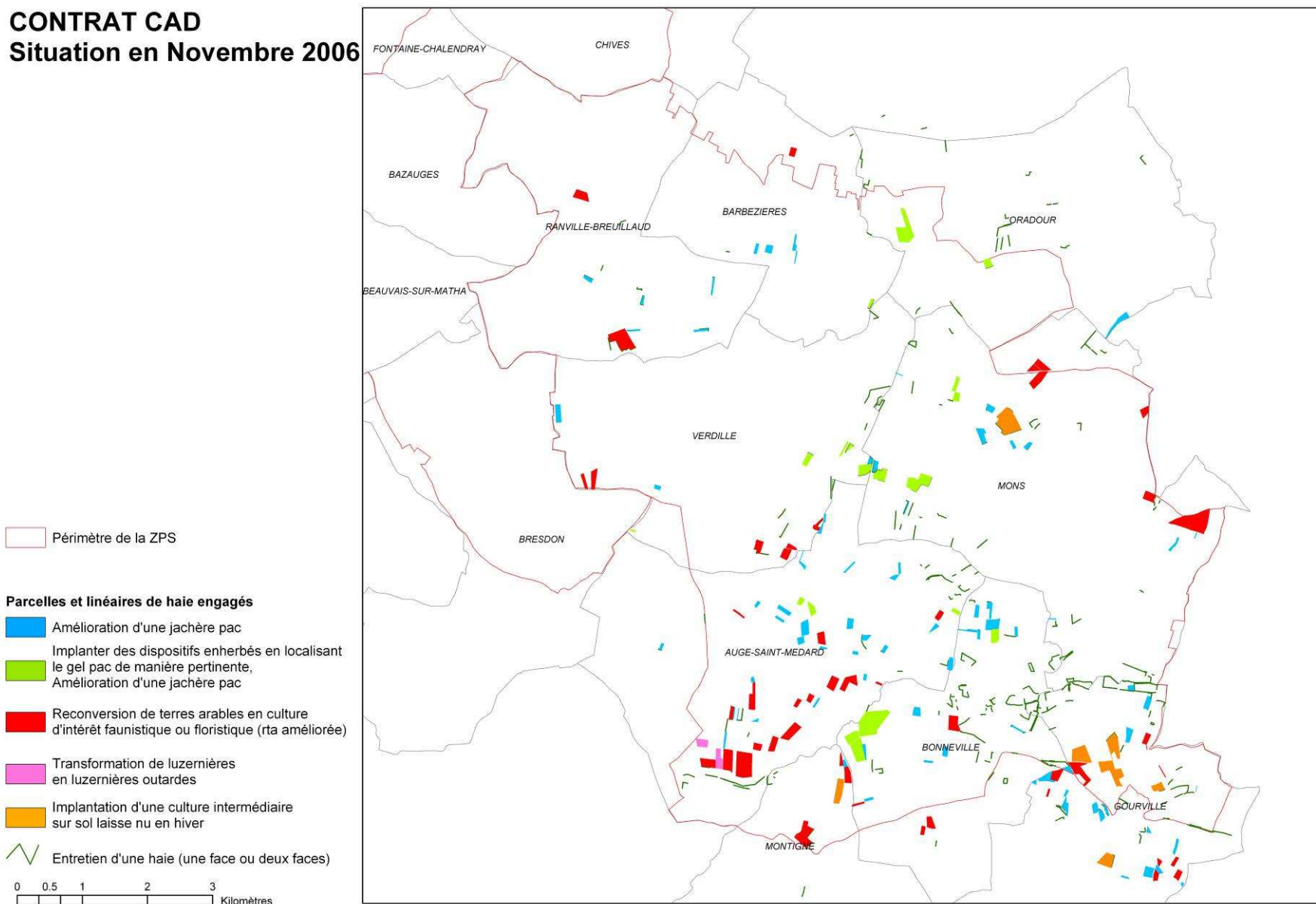
	Nom de l'action une	Nom de l'action 2	Nombre de parcelles	Surface total en ha	Surface moyenne en ha
Parcelles en contrat CAD des exploitations présentes dans la ZPS	Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laisse nu en hiver		7	37.13	5.3
	Amélioration d'une jachère pac		83	75.15	0.9
	Implanter des dispositifs enherbés en localisant le gel pac de manière pertinente (natura 2000)	Amélioration d'une jachère pac	19	52.75	2.8
	Reconversion de terres arables en culture d'intérêt faunistique ou floristique (rta améliorée)		48	119.87	2.5
	Transformation de luzernières en luzernières outardes		2	4.97	2.5
TOTAL			159	289.87	1.8

Parcelles en contrat CAD uniquement dans la ZPS en novembre 2006 (source : ADASEA)

	Nom de l'action une	Nom de l'action 2	Nombre de parcelles	Surface total en ha	Surface moyenne en ha
Parcelles en contrat CAD dans la ZPS	Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laisse nu en hiver		6	33.49	5.6
	Amélioration d'une jachère pac		63	55.28	0.9
	Implanter des dispositifs enherbés en localisant le gel pac de manière pertinente (natura 2000)	Amélioration d'une jachère pac	18	52.52	2.9
	Reconversion de terres arables en culture d'intérêt faunistique ou floristique (rta améliorée)		36	99.02	2.8
	Transformation de luzernières en luzernières outardes		2	4.97	2.5
TOTAL			125	245.28	2.0

Parcelles et linéaires de haies engagés dans un CAD (source : ADASEA)

CONTRAT CAD Situation en Novembre 2006



Sources : BDCARTO (r)-IGN (c) - DIREN Poitou-Charentes - DDAF - ADASEA --- Carte dessinée par l'ADASEA

2. La sylviculture

Pour délimiter le périmètre de la ZPS, les massifs boisés les plus importants du secteur (Bois de Lupsault en Charente) ont été, dans la mesure du possible, exclus ; ces derniers ne présentant pas un intérêt particulier en termes d'habitat pour les oiseaux de plaine.

Les surfaces boisées, qui sont en majorité des taillis, occupent 159 ha soit 2% de la superficie totale de la ZPS. Leur répartition est très morcelée. Le plus grand bois fait 12 ha sur la commune de Verdille. Il n'y a pas d'activité forestière organisée sur le secteur.

Les possibilités de plantation de bois sont limitées, la nature des sols ne permettant pas une grande productivité (groies avec sols peu profonds). Le bois est soit utilisé pour le chauffage, les truffières ou n'est tout simplement pas exploité.

3. Les activités de loisirs

La chasse

La chasse est une activité ancienne sur le secteur, les chasseurs recherchant le petit gibier (lièvre, perdrix, caille, faisan,...).

La chasse concerne, sur les 9 communes de la ZPS en 2005, 365 adhérents.

Les associations de chasse ont créé 2500 ha de réserve dont 2100 dans la ZPS de Barbezières à Gourville.

Afin d'améliorer les habitats pour les espèces chassables, la fédération départementale des chasseurs propose aux agriculteurs des contrats annuels pour mettre en place des jachères faunistiques (Jachère Environnement Faune Sauvage). En 2005, 4.05 ha étaient en contrat « Jachère fleurie » sur la commune de Mons.

La pêche

Les cours d'eau ne sont pas un élément marquant du paysage. Leur débit étant faible, ils ne présentent pas un grand intérêt pour les pêcheurs. Ils sont peu fréquentés par les pêcheurs qui préféreront pêcher sur la rivière l'Aume, à l'est du site.

Les autres activités de loisirs

Les autres activités de loisirs vont concerner celles pouvant avoir une influence, positives ou non, sur la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Les secteurs de plaines sont rarement des zones attractives pour les activités de loisirs, d'autant plus qu'il n'existe pas sur le territoire de loisirs organisés pour maintenir les touristes (plan d'eau, forêt,...). Nous retrouverons principalement la randonnée pédestre, les chemins pouvant servir également pour les VTT, les chevaux et les motos.

IIIc - Les projets et autres observations

Il n'y a pas de projets prévus, sauf la création d'un lotissement (Mons) contiguë au bourg.

Une ligne à haute tension coupe la ZPS de Barbezières à Gourville du nord au sud à la périphérie Est du site.

Les chemins et les haies sont entretenus par les communes.

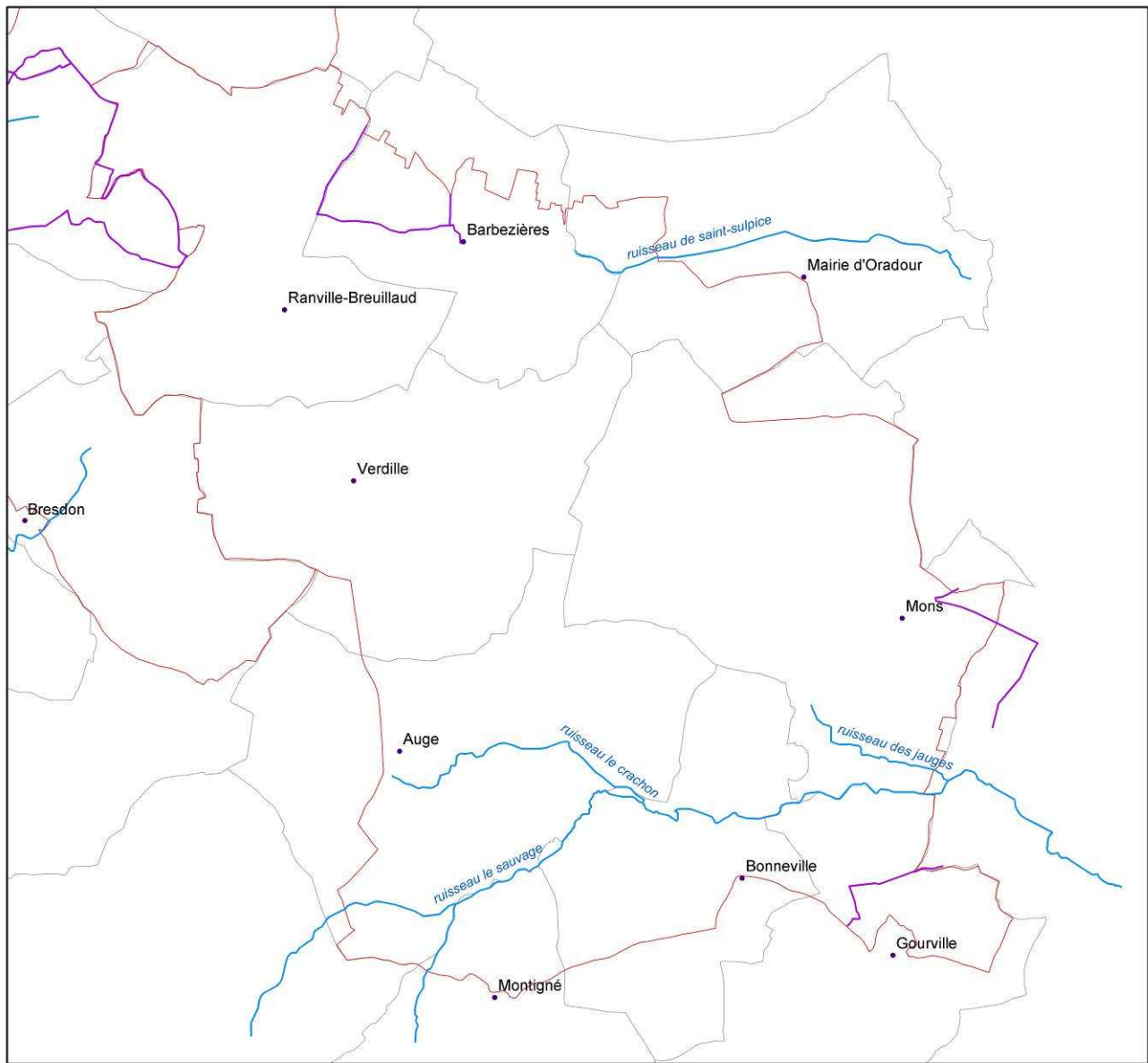
Il n'y a pas de projets éoliens prévus dans le site (Charte départementale pour l'implantation d'éolienne).

Chemins de randonnée et cours d'eau (sources : CDR et BD Carthage ®)

CHEMINS DE RANDONNEE ET COURS D'EAU EN 2005

- Périmètre de la ZPS
- Cours d'eau
- Chemins de randonnée

0 0,3 0,6 1,2 1,8 2,4
Kilomètres



Sources : BD-Carthage (r)-IGN (c) - Comité départemental de la randonnée - DIREN Poitou-Charentes --- Carte dessinée par l'ADASEA

IV – ANALYSE ET ENJEUX SUR LE SITE

IV – ANALYSE ECOLOGIQUE

Cette partie a pour but d'évaluer les influences des activités socio-économiques sur le site et les perspectives des impacts des activités humaines sur les habitats d'espèces et les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site à partir des connaissances disponibles sur les pratiques en cours.

Agriculture

Les inventaires biologiques et socio-économiques montre que l'agriculture est l'activité socio économique ayant eu le plus d'influence sur l'évolution des espèces d'oiseaux d'intérêts communautaires. L'agriculture est la principale activité socio-économique ayant des conséquences, positives et négatives, sur l'évolution des habitats d'espèces d'oiseaux. Depuis 1979, les évolutions structurelles et sociales des exploitations et les différentes politiques agricoles ont eu pour conséquences :

- la réduction des habitats favorables aux oiseaux de plaine avec une baisse de plus de 70 % des couverts herbacés (2897 ha à 848 ha entre 1979 et 2000),
- l'intensification de l'agriculture avec des parcelles de plus en plus grandes, simplifiant la mosaïque des milieux, et l'usage de pesticides et d'insecticides, réduisant le nombre d'insectes, base d'alimentation essentielle pour la croissance des poussins d'Outardes,
- la présence des jachères PAC depuis 1992, obligatoires dans les assolements, est positive à la condition que les broyages et les fauches d'entretien aient lieu tardivement, sous peine de détruire les nichées,
- les exploitants raisonnent de plus en plus l'usage des produits phytosanitaires, néanmoins les conséquences sur l'environnement sont difficiles à évaluer et la diversité des produits et des molécules utilisés ne simplifie pas les évaluations.

- La mise en place d'un CAD, début 2005, avec des mesures favorables aux oiseaux de plaines a reçu un accueil mitigé :
- Ce type de mesures était nouveau pour les agriculteurs.
- les dates de fauches, plus particulièrement de la luzerne, sont trop tardives par rapport aux pratiques locales, aux attentes des coopératives, et aux conditions climatiques (perte de qualité nutritive). Les compensations financières ne compensent pas à long terme la perte de revenu (rendement faible sur les parcelles contractualisées, perte de qualité nutritive, achat de fourrage pour compenser la perte alimentaire).
- l'action « RTA améliorée » qui était très incitative pour les exploitants n'a pas été proposée en Charente-Maritime car les perspectives de la PAC remettaient en cause cette action, qui n'existe plus aujourd'hui.

Aujourd'hui, le CAD est en cours de modification (territoire et actions). Les nouveaux cahiers des charges devraient être, a priori, moins intéressants pour les exploitants. Ces derniers pourraient être intéressés par la production de biocarburants. Le développement du colza à but industriel ou énergétique pourrait faire diminuer fortement les surfaces en jachères à couverts herbacés dans un proche avenir.

C'est pourquoi, il est urgent d'entreprendre des actions ayant pour objectif :

- d'une part, la restauration des surfaces enherbées permanentes ou semi-permanentes,
- d'autre part, la gestion des milieux herbacés existant ou à créer afin que les oiseaux d'intérêt communautaire et les autres espèces (Perdrix grise, Alouette des champs, Caille des blés) puissent se reproduire convenablement pour maintenir leurs effectifs.

Les propositions des groupes de travail en 2006 devraient viser ces 2 objectifs de restauration et de gestion des milieux herbacés, dans le cadre actuel imposé par la PAC, en combinant le pilier 1 (régulation des productions par la jachère, éco-conditionnalité avec bandes enherbées sur 3 % de la surface en céréales et oléo-protéagineux) et le pilier 2 (mesures agro-environnementales – contrat d'agriculture durable). La réflexion devra nécessairement associer les agriculteurs mais aussi les coopératives agricoles, acteurs économiques majeurs de ces ZPS.

La sylviculture

Les terres de groies du secteur sont économiquement peu intéressantes pour la sylviculture, les bois poussant sur ce type de sols étant peu productifs. Le développement important des surfaces boisées est actuellement peu probable, l'activité agricole étant plus intéressante.

Cependant, des actions pour la plantation de haies sont à analyser plus précisément pour éviter la fermeture du milieu, peu favorable aux oiseaux de plaine qui préfèrent des milieux ouverts.

La chasse

L'activité a des conséquences sur le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats, moindre que l'agriculture :

- Les espèces de la directives « oiseaux » sont protégées et donc non chassables.
- la période de chasse est hors des périodes de reproduction.
- les réserves de chasse peuvent servir de zones refuges lors des rassemblements post-nuptiaux, cependant, la chasse peut-être perturbante lors de ces rassemblements.

La fédération départementale des chasseurs propose des contrats annuels pour mettre en place des jachères faunistiques afin de restaurer

les habitats favorables aux gibiers, jachères qui sont également favorables aux oiseaux de plaines.

La pêche

L'activité pêche, peu développée sur le secteur, n'a aucune conséquence sur le maintien des oiseaux de plaines et l'évolution de leurs habitats.

Activités touristiques et randonnée

La randonnée (pédestre, VTT, moto) est l'activité pouvant avoir des conséquences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire lors des périodes de reproduction et de rassemblements en causant des dérangements. Cependant, les chemins de randonnées sont rares, plus particulièrement en Charente, les paysages de plaines n'étant pas les plus recherchés par les randonneurs.

Les potentiels de développement des activités de loisirs sont faibles (paysages peu attractifs, peu de cours d'eau, pas de pôle de loisirs,...). Actuellement, il n'y a pas de projets connus de développement des chemins de randonnée ou de création d'une zone de loisirs.

Les éoliennes

Actuellement, il existe un moratoire interdisant la construction d'éoliennes dans les ZPS ou en périphérie.

Entretien des chemins et des haies

Les chemins et les haies jouent un rôle de corridor écologique non négligeable sur le site. Il est prévu de mieux analyser leur gestion par les communes pour mettre en place des mesures.

Ligne électrique à haute tension

Aucune étude n'a été réalisée sur l'impact de la ligne à haute-tension traversant le site, ni sur l'impact du réseau RTE (Réseau de Transport d'Electricité), sur la mortalité des oiseaux par collision. Cependant, il n'y a pas de projet d'équiper la ligne de dispositif d'effarouchement.

Projets

Les seuls projets recensés sur le site sont des lotissements prévus au bourg de Mons. Ces derniers sont contigus aux maisons existantes et n'ont pas de conséquence sur le maintien des habitats favorables aux oiseaux de plaine.

V – LES ENJEUX SUR LE SITE

Les enjeux sur le site sont :

- le maintien des oiseaux d'intérêt communautaire, plus particulièrement l'Outarde canepetière et l'Œdicnème criard, espèces dont les effectifs ont fortement diminué depuis une vingtaine d'années. Leur territoire se restreint tous les ans ce qui a pour conséquence un maintien et un renouvellement des populations fortement menacés. D'autres espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont également à prendre en compte (Busard cendré, Busard Saint Martin, Pipit rousseline, Bruant ortolan...).
- Le maintien, la restauration et une gestion favorable des habitats pour les oiseaux d'intérêt communautaire.

Le maintien et le renouvellement des oiseaux de plaine dépendent de deux facteurs (*sources : plaquette CAD Outarde de la LPO Vienne + inventaire document d'objectifs " plaines charentaises "*) :

- **Les ressources alimentaires** : la majorité des oiseaux sont herbivores et/ou granivores à l'âge adulte, sauf les Busards cendré et Saint-Martin dont les études scientifiques montrent qu'ils se nourrissent principalement de petits rongeurs (campagnols, etc.... et, dans une faible proportion, d'oiseaux y compris parfois des perdrix). En revanche, les jeunes de ces espèces dépendent des insectes et autres invertébrés pour couvrir leurs besoins en protéines pour la croissance pendant les premières semaines de leur vie. Ils trouvent leur alimentation dans les milieux herbeux (prairies, jachères, luzernes, bordures de chemins, de fossés, de haies, friches,...).
- **Les milieux utilisés** : la majorité des oiseaux des plaines nichent au sol. Ils apprécient tout particulièrement les zones herbeuses, aussi bien pendant les périodes de reproduction que de rassemblement en automne (Outarde canepetière, Œdicnème criard). Les nichées sont

très sensibles aux interventions, plus particulièrement mécaniques, en mai, juin et juillet. Pour les rassemblements post-nuptiaux, ils privilégient les endroits calmes permettant de s'alimenter (repousses de colza, sol nu, ...).

Les inventaires biologiques montrent que les zones d'alimentation et de reproduction sont des milieux qui se raréfient : les milieux herbeux ont fortement diminué. Ils occupent, en 2005, 9 % de la surface totale de la ZPS en Charente (737 ha).

De plus, leur gestion reste problématique :

- fauche précoce provoquant la destruction des nichées,
- utilisation de produit phytosanitaire provoquant une raréfaction des insectes,
- augmentation des tailles de parcelles et uniformisation des cultures,
- ...

Cela induit une destruction des nichées et une raréfaction des insectes. Les oiseaux de plaines manquent de milieux favorables à la reproduction et à l'alimentation pour se reproduire, se maintenir et se développer dans de bonnes conditions.

Pour le maintien, la restauration et la gestion des habitats des oiseaux de plaine, les pratiques agricoles, les évolutions de l'agriculture (diminution de l'élevage, changement des pratiques) et ses perspectives (développement des jachères industrielles, évolution des politiques agricoles) sont à prendre en compte.

D'autres facteurs secondaires ont également leur importance dans l'évolution des effectifs d'oiseaux de plaine sur la ZPS et sont donc à prendre en compte :

- La gestion des bords de chemin et des haies qui constituent des habitats et des corridors écologiques.
- Les lignes électriques aériennes et les éoliennes qui constituent des obstacles dangereux ou qui peuvent effaroucher les oiseaux.
- L'expansion urbaine ou le mitage de l'habitat, les aménagements fonciers et les grands équipements qui engendrent une réduction des habitats favorables.
- La stabilité et la pérennité des dispositifs d'aides pour la mise en œuvre des actions de préservation de l'environnement qui permettent de sensibiliser les acteurs locaux.